

0357

7-2



ABRÉGÉ ÉLÉMENTAIRE
DES PRINCIPES
DE
L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

Mr. Garnier

Préfet de la Seine

A PARIS,

Chez H. AGASSE, Libraire, rue des Poitevins.

L'an 4^e de la République.

AVERTISSEMENT.

CET *Abrégé* n'était pas destiné à paraître seul ; il faisait partie d'un ouvrage de plusieurs volumes dont la publication se trouve retardée par différentes circonstances. J'ai pensé que dans un moment où l'on paraît enfin songer à cette dette sacrée dont chaque génération est chargée envers celle qui se prépare à lui succéder , où l'on offre journellement à la jeunesse des livres élémentaires sur toutes les sciences qui doivent entrer dans son éducation , des *éléments d'économie politique* ne seraient pas sans utilité.

Ce livre est si importante pour le bien des nations , si indispensable aux yeux que la constitution

iv

de leur pays appelle à la direction des affaires publiques, si utile à tous les autres pour l'administration de leur fortune particulière, cette science si abstraite et si généralement méconnue, dans l'étude de laquelle les plus grands philosophes (1) n'ont pu se défendre de quelques erreurs, est peut-être, de toutes les sciences, celle où le besoin d'un ouvrage de ce genre se fait le plus sentir.

Nous possédons une foule d'excellents traités particuliers sur les différentes matières de l'économie politique; mais un livre qui rassemble tous les principes de cette science, qui enchaîne toutes les vérités dont elle se compose, en les assujettissant à un ordre méthodique pour n'en

(1) Locke, Montesquieu, &c.

v

former qu'un seul corps de doctrine, est un livre qui nous manque absolument; et c'est peut-être à cette cause qu'il faut s'en prendre, si cette science a fait, jusqu'à ce moment, aussi peu de progrès parmi nous. Je n'ai certainement pas la prétention d'avoir entrepris une aussi grande tâche, encore moins d'avoir pu la remplir dans une brochure de 2 à 300 pages, mais j'ai voulu l'indiquer.

L'ouvrage le plus parfait et le plus complet qui existe sur l'économie politique, celui de Smith sur *la Nature et les Causes de la richesse des nations* (ouvrage que nous ne possédons pas encore dans notre langue), manque d'ordre et de méthode; et, par cette raison, il n'est pas propre à diriger des commençans, malgré l'étendue et la netteté

vj

de ses discussions. L'auteur s'est tracé, à ce qu'il semble, un plan trop circonscrit pour la vaste carrière qu'il avait à parcourir; aussi son génie, qui n'a pu se contenir dans ces bornes étroites, a fait, à chaque pas, des excursions, et s'est saisi, chemin faisant, de tous les objets qui se sont offerts à lui. Trop soigneux peut-être d'éviter, dans sa doctrine, toute ressemblance avec celle des économistes français, il s'est proposé de déduire l'accroissement de la richesse des nations de deux causes seulement, qui sont, 1°. le perfectionnement des facultés du travail; 2°. l'accumulation des capitaux; et il a voulu asséoir le plan de tout l'ouvrage sur cette division, dont les deux branches forment le titre de ses deux premiers livres. Mais, dès le début, il s'est vu entraîner par la fécondité de son

vij

sujet hors des limites qu'il s'était tracées, et presque tout son premier livre traite des *échanges, des monnaies, du prix des choses, des parties constituantes de ce prix, de ses variations réelles ou apparentes, &c.* toutes matières qui peuvent être, jusqu'à un certain point, regardées comme des conséquences du perfectionnement du travail, mais qui ne sont pas liées à cette cause d'une manière assez évidente et assez immédiate, pour en être déduites, comme d'un principe.

La plupart des morceaux intéressans de son ouvrage s'y trouvent jetés, comme au hasard, et placés sous des titres qui semblent leur être tout à fait étrangers. Une digression historique sur les variations qu'a subies la valeur de l'or et de l'argent, pendant

a iv

viiij

le cours des quatre derniers siècles, est contenue dans un chapitre sur le *revenu de la propriété foncière*. Une autre, sur les banques de dépôt, coupe le cours d'une discussion sur ce qu'on nomme *la balance du commerce*. Une dissertation sur l'utilité d'un droit modéré de seigneurage sur les monnaies, est amenée par l'examen du traité de commerce entre le Portugal et l'Angleterre. Enfin, c'est au chapitre *des gratifications* qu'il faut aller chercher les principes de la législation du commerce des grains. Rien n'est sans doute plus lumineux ni plus instructif que cet ouvrage, si justement célèbre; mais ceux qui commencent l'étude de l'économie politique courent le risque de ne recueillir de cette lecture que des idées confuses et embarrassées, si une main plus exercée ne leur aide à rassem-

ix

bler les vérités que l'auteur a dispersées sur sa route, à les ordonner et à les rattacher les unes aux autres, suivant les règles de l'analyse.

On ne fera donc pas surpris que j'aie suivi un tout autre plan que celui de Smith, mais peut-être me pardonnera-t-on moins facilement de m'être écarté, sur plusieurs points importans, de la doctrine de cet auteur, et d'avoir contredit quelques-uns de ses principes fondamentaux. Ma justification, à cet égard, exigerait des discussions que la forme de cet *Abrégé* ne saurait comporter. On voit que je n'ai presque fait autre chose que de mettre, à la suite les uns des autres, une série de textes dont chacun demanderait d'être développé avec beaucoup d'étendue. Toute autre forme entraînerait plu-

x
 sieurs volumes; encore, de quelque maniere qu'un pareil ouvrage fût traité, je ne fais s'il pourrait jamais suppléer, dans cette science, à la nécessité de l'enseignement verbal qui a l'avantage de suivre pas-à-pas les progrès du disciple, de se régler sur sa marche, et de tâter, l'une après l'autre, les routes de son intelligence.

Outre les difficultés communes à toutes les sciences abstraites, l'étude de l'économie politique offre encore des écueils qui lui sont particuliers. Les matieres que cette science embrasse sont familières à tout le monde; il n'y a personne qui ne s'en soit occupé plus ou moins; elles touchent de toutes parts à notre fortune, c'est-à-dire, à l'objet qui appelle le plus universellement l'attention des

xj
 hommes et excite le plus constamment leur intérêt; elles se présentent à nous dans tous les instans, et tiennent aux affaires les plus communes de la vie. Ainsi dans cette science, chaque membre de la société est observateur; et dès le moment où il commence à avoir avec ses semblables des relations intéressées, il adopte, sans s'en douter, une théorie quelconque, qu'une pratique de tous les momens ne fait que fortifier de plus en plus dans son esprit.

Mais cette théorie, qui est le résultat de l'observation et des calculs de l'intérêt privé, est nécessairement fautive, si on l'applique à l'intérêt général. C'est surtout ici qu'il faut se défendre avec soin de ce mode de raisonner qui est si ordinaire, et qui compose toute la logique de la mul-

xij

titude, celui de conclure du particulier au général, et de juger de tout par l'analogie. L'économie politique est à cet égard, si j'ose le dire, comme l'astronomie, où les observations les plus justes, les calculs les plus exacts ne donneraient que des résultats trompeurs, si l'observateur rapportait ses observations et ses calculs à sa position particulière, au lieu de se placer, par abstraction, au centre commun de tout le système. Les principes qui peuvent servir de guide pour l'administration d'une fortune privée, et ceux sur lesquels doit se diriger la fortune publique, non seulement diffèrent entre eux, mais se trouvent souvent directement contraires. Ainsi, par exemple, dans les coffres d'un particulier, le numéraire est une vraie richesse, une partie intégrante des

xij

biens qu'il possède, et qu'il peut consacrer à ses jouissances; mais, sous le rapport de l'économie publique, ce numéraire n'est autre chose qu'un instrument d'échange, totalement distinct des richesses qu'il sert à faire circuler. La fortune d'un individu se grossit par l'épargne; la fortune publique, au contraire, reçoit son accroissement de l'augmentation des consommations.

Cependant tout naturellement, et à moins d'une étude particulière, les personnes appelées à l'administration des affaires nationales, seront portées à appliquer à l'exercice de leur fonction publique, des règles de conduite dont elles se sont bien trouvées jusqu'alors dans leurs affaires privées, et qui portent d'ailleurs avec elles un caractère d'évidence si

frappant, qu'on ne croit pas devoir prendre la peine de les soumettre à un nouvel examen.

Quand on réfléchit à cette grande influence que les notions populaires exercent sur l'administration de la richesse des Etats, à ces préjugés si opiniâtres qui restent enracinés dans cette partie du gouvernement, à cette assurance imperturbable avec laquelle tant d'hommes publics, dans tous les pays, prônent encore de vieilles erreurs prescrites depuis longtemps par la philosophie, à cette confiance intrépide avec laquelle ils entraînent la fortune nationale dans des précipices déjà fameux par plusieurs catastrophes, on se convainc de plus en plus de la nécessité indispensable pour tous les peuples qui jouissent d'un gouvernement libre, de

faire de l'économie politique une partie essentielle de l'éducation de la jeunesse.

J'ai dessiné grossièrement la charpente d'un édifice qui est encore à construire, malgré la richesse et l'abondance des matériaux que nous possédons; si je pouvais inspirer à quelque main plus habile le dessein de les disposer et de les mettre en place, j'aurais réussi au-delà de mes espérances.

0365

A B R É G É

D E S

PRINCIPES ÉLÉMENTAIRES

DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

I N T R O D U C T I O N .

L'ÉCONOMIE POLITIQUE dans le sens le plus étendu de ce mot, est une science qui a pour objet de considérer les lois de l'organisation des sociétés humaines, et de rechercher les moyens qui peuvent rendre ces sociétés heureuses et puissantes.

Pour qu'une société parvienne au degré de bonheur et de puissance dont elle est susceptible, il faut :

1°. Que le *pouvoir* y soit sagement distribué.

A

ABREGÉ

(2)

2°. Que l'abondance des *richesses* et leur distribution soient telles que la plus nombreuse population possible, (relativement à la nature et à l'étendue du territoire), y subsiste avec aisance.

Les lois relatives à la formation et distribution du *pouvoir*, et celles relatives à la formation et distribution des *richesses*, divisent l'économie politique en deux branches.

La première se nomme simplement : *politique* ou *science sociale*.

La seconde est particulièrement désignée sous le nom d'*économie politique*.

C'est seulement de cette seconde branche de l'*économie politique* que nous nous proposons de nous occuper. Tout ce que nous avons à dire sur la première, c'est qu'une société

(3)

où regne une sage distribution du *pouvoir* étant celle qui jouit de plus de liberté, celle où toutes les facultés physiques et intellectuelles sont plus à portée de s'étendre et de se développer, où les droits de chacun sont plus respectés et mieux protégés, cette société sera nécessairement par là dans la situation la plus favorable au progrès de son industrie et à l'accroissement de ses *richesses*.

Le premier objet à considérer dans l'*économie politique*; ce sont les lois ou principes d'après lesquels les richesses se forment dans une société en général, et se distribuent entre les différens membres qui la composent.

Le second, ce sont les signes d'après lesquels on peut juger de l'étendue de la richesse nationale, de son progrès ou de son déclin.

(4)

Enfin, le troisieme est l'application des deux premiers; il consiste à examiner quelle peut être l'action du gouvernement sur la richesse nationale, et quel système d'économie politique il lui convient d'adopter.

Ces trois objets divisent cet abrégé en trois parties.

PREMIERE PARTIE.

*De la formation des Richesses
et de leur distribution.*

CHAPITRE PREMIER.

*De ce qu'on désigne sous le nom de
Richesses.*

TOUTES les choses matérielles dont l'homme peut faire usage pour satisfaire un besoin ou une jouissance de sensualité, de fantaisie ou de vanité, sont comprises sous le nom de *richesses*.

La liste immense des êtres que l'homme a appropriés à ses besoins ou à ses goûts est sans bornes, et on peut y ajouter tous les jours. Ainsi, par exemple, au moment où

(6)

on a découvert dans le tabac la propriété de procurer une sensation, cette plante, inutile jusqu'alors, a passé dans la classe des *richesses*.

L'homme ne peut faire usage de ces choses qu'en détruisant ou en usant en elles la propriété qui en a fait des richesses. C'est ce qu'on nomme *consommation*.

Ainsi les richesses se désignent aussi sous le nom de *choses consommables*.

Il y a des choses qui servent immédiatement aux besoins et aux jouissances de la vie; d'autres qui n'y servent que d'une manière médiate et indirecte, en facilitant seulement les moyens de se procurer les premières. Tels sont les instrumens de métier ou de commerce, tant morts que vivans; c'est-à-dire, les outils et machines, l'argent de la circu-

(7)

lation, les chevaux de labour et de charroi, &c. Quoique ces dernières ne soient pas moins sujettes que les autres à s'user et à se détruire, cependant comme elles ne sont pas directement applicables à nos besoins ou à nos jouissances, ce sont les premières seulement qu'on distingue par le nom de *choses consommables*.

Le nom générique de *richesses* s'applique néanmoins aux unes et aux autres, quand il est pris dans son acception la plus étendue.

Il y a des *choses consommables* qui sont détruites à l'instant même où elles sont mises en usage; telles sont toutes celles qui servent à la nourriture: d'autres, dont la consommation est plus ou moins lente; telles sont celles employées pour le vêtement, la parure, le logement et

(8)

plusieurs autres commodités de la vie. Un habit ne se consomme qu'en quelques années; une maison dure quelquefois plus d'un siècle; de la vaisselle d'or et d'argent, des diamans sont encore d'une consommation plus lente.

(9)

C H A P I T R E I I.

De l'Origine des Richesses.

LA source de toutes les richesses, c'est la terre, en comprenant sous ce nom les eaux qui la couvrent.

Tout ce qui sert à nourrir l'homme ou les animaux dont il se nourrit, tout ce qu'il emploie à se vêtir, se parer, se loger, et généralement tout ce qu'il fait servir directement ou indirectement à ses besoins et à ses jouissances est recueilli à la surface ou puisé dans les entrailles de la terre.

On doit donc la considérer comme la source primitive et inépuisable de tout ce qui est susceptible d'être approprié à la consommation. On peut aussi la considérer comme le premier et le plus puissant de tous les instrumens de travail. Ces diverses

(10)

manieres d'envisager les propriétés de la terre , ont donné naissance à des systêmes différens , qui néanmoins conduisent en définitif au même résultat.

Le *moyen* par lequel l'homme puise à cette source , pour fournir à ses consommations , c'est le *travail*.

Ainsi deux circonstances premières constituent le degré de richesse d'une nation.

1°. L'abondance de la *source* , c'est-à-dire , l'étendue et la fertilité naturelle du territoire.

2°. La puissance du *moyen* , c'est-à-dire , la *quantité* et la *qualité* du travail.

La première de ces deux circonstances est au-dessus du pouvoir de l'homme. La seconde dépend presque entièrement de l'activité et de l'intelligence de ceux qui composent la nation.

(11)

C H A P I T R E I I I .

De la Terre.

ON peut diviser la *terre* en terre *reproductive* et en terre *non reproductive*.

La terre *reproductive* est celle qui à l'aide du tems , et le plus souvent annuellement , peut reproduire ce qu'on en a séparé. Telle est la terre qui fournit la nourriture à l'homme et aux animaux utiles à l'homme.

La terre *non reproductive* est celle qui ne reproduit pas , au moins d'une maniere qui soit sensible pour nous , ce qu'on en a retiré. Telle est celle qui donne les carrieres et les mines.

La terre *reproductive* , cultivée , ou non cultivée , fournit aux besoins des hommes. La terre *non*

(12)

reproductive n'est d'aucune utilité , si elle n'est exploitée.

La culture a deux effets sur la terre reproductive ; 1^o. celui de substituer des végétaux utiles à la place de ceux que la nature produit indifféremment ; 2^o. celui d'ajouter à la fécondité naturelle de la terre.

ARTICLE PREMIER.

Des Propriétaires de la terre.

Les hommes qui habitent une terre , ou bien la possèdent tous en commun , ou reconnaissent parmi eux des *propriétaires* qui la possèdent par portions distinctes.

Dans le premier cas, la terre reste inculte et les hommes ne jouissent que de ce qu'elle produit spontanément. S'il existe quelque coin de la

(13)

terre où les habitans cultivent en commun , pour se partager les fruits , c'est un régime contraire aux inclinations naturelles de l'homme , et qui ne peut se maintenir qu'à la faveur de circonstances extraordinaires.

Les peuples chez lesquels on ne reconnaît pas de *propriété foncière* , vivent du produit de la chasse ou de la pêche , et sont désignés sous le nom de *peuples chasseurs* ; ou bien , ils vivent de la chair et du lait de troupeaux qu'ils conduisent avec eux , et sont désignés sous le nom de *peuples pasteurs*. La plupart des sauvages de l'Amérique sont des *peuples chasseurs*. Les Tartares et les Arabes sont les principaux *peuples pasteurs*.

Ces deux états sont considérés comme les premiers degrés pour arriver à la *civilisation* vers laquelle

(14)

paraît tendre naturellement l'espèce humaine. Ce sont les descendants des Tartares et des Arabes qui gouvernent aujourd'hui la plupart des empires de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, que leurs pères pasteurs ont conquis sur les descendants des Romains, qui eux-mêmes avaient commencé par la vie pastorale. La culture et la civilisation reculent de plus en plus leurs limites sur le Globe, et resserrent journellement le nombre des peuples chasseurs et des peuples pasteurs.

Dans les sociétés civilisées, la terre est partagée en propriétés particulières.

Quelle qu'ait pu être la cause originelle de ce partage, il est indispensablement nécessaire pour l'existence de ces sociétés, qu'il soit

(15)

maintenu ; car, sans la certitude de recueillir paisiblement les fruits de la culture, personne ne prendrait la peine de cultiver la terre.

Dans quelque état que soit la société, il n'y a que les personnes qui recueillent les richesses en première main qui soient naturellement indépendantes ; toutes les autres dépendent de celles-là pour leur subsistance.

Chez les peuples *chasseurs*, tout chasseur est libre et indépendant ; sa richesse consiste dans le nombre d'animaux qu'il tue ; il y trouve sa nourriture et son vêtement ; le chasseur le plus fort et le plus adroit est le plus riche.

Chez les peuples *pasteurs*, ceux qui ne possèdent pas de troupeaux

(16)

font dans la dépendance absolue de ceux qui en possèdent.

Chez les peuples *agriculteurs et civilisés*, toute la nation est aussi dans la dépendance des propriétaires pour sa subsistance; mais cette dépendance est à peine sensible, à cause 1^o de la force des institutions publiques qui assujettit le droit de propriété; 2^o. de la multitude de besoins artificiels qui subjuguent les propriétaires; 3^o. enfin, de la complication des rapports réciproques qui lient les individus les uns aux autres.

Il n'en est pas moins vrai que les propriétaires y font, comme ailleurs, les seuls distributeurs des richesses, et que c'est de leur main que tous les autres habitans et même les premières personnes de l'Etat reçoivent leur subsistance.

Si

(17)

Si le propriétaire ne cultive pas lui-même sa terre, il faut, ou qu'il force des esclaves à la cultiver pour lui, ou qu'il obtienne par accommodement le travail des hommes libres; dans l'un comme dans l'autre cas, il faut qu'il nourrisse et entretienne ces ouvriers; le surplus des fruits de la terre est à sa libre disposition.

S'il ne fait pas préparer ces fruits pour sa consommation ou son usage, par sa propre famille; si sa commodité, sa tranquillité exigent un travail quelconque qu'il ne veut ou ne peut faire lui-même, il faut également qu'il nourrisse et entretienne avec une portion de ces mêmes fruits, les personnes qui lui rendent tous ces services.

Si quelqu'une de ces personnes

B

(18)

a assez d'habileté ou de talent pour gagner plusieurs portions à elle seule, alors elle fera comme le propriétaire lui-même, et distribuera les portions qui excéderont sa propre subsistance, à d'autres personnes dont elle retirera quelque service en échange.

Ainsi toute personne qui aura annuellement à sa disposition, (n'importe à quel titre,) plusieurs portions de subsistance, sera réputée, dans l'opinion générale, avoir autant de puissance que le propriétaire sur le travail d'autrui; et si cette personne est revêtue d'un pouvoir public capable de contraindre les propriétaires, en cas de refus, à lui livrer ces portions de subsistance; elle fera, par le fait, hors de la dépendance des propriétaires, et les tiendra au contraire dans la sienne.

(19)

Ainsi, dans la plupart des sociétés modernes, le clergé, la magistrature, les chefs militaires et tous ceux qui disposent, par l'opinion ou autrement, de la force publique, tiennent le simple propriétaire dans leur dépendance, et ne laissent à celui-ci que la portion de richesses qu'ils ne jugent pas devoir s'attribuer à eux-mêmes.

Dans l'institution originaire de ces professions, sans doute les propriétaires n'ont pas entendu faire autre chose que payer un service, mais ce service était de nature à asservir nécessairement ceux même qui le payaient.

(20)

ARTICLE II.

Des rapports entre la Population et la Culture.

Il y a un rapport nécessaire entre le degré de population d'un pays, et entre le genre d'emploi auquel la fécondité de la terre y est consacrée.

Si les fruits de la terre y servent à nourrir seulement des animaux sauvages, comme chez les peuples chasseurs, la population tendra à s'y maintenir toujours au nombre d'individus auxquels les hasards de la chasse pourront fournir de la nourriture.

Si ces fruits sont employés à nourrir des animaux domestiques, comme chez les peuples pasteurs, alors la population s'élèvera en raison du nombre d'animaux que la terre in-

(21)

culte pourra entretenir, et du progrès de leur multiplication annuelle.

Si la terre est cultivée, la population tendra à s'élever et à se maintenir au nombre d'individus auxquels la terre, dans l'état actuel de sa culture, pourra fournir, année commune, une subsistance convenable.

Ainsi un pays cultivé sera plus ou moins peuplé, selon que les propriétaires dirigeront plus ou moins la culture vers les végétaux propres à nourrir l'homme ou les animaux sur la chair desquels il se nourrit.

Si les propriétaires sont des guerriers, et que leur intérêt ou leur passion dominante les porte à s'environner d'un nombreux cortège et à multiplier le plus possible les hommes vivant sous leur dépendance, alors il est vraisemblable que tous leurs

(22)

soins se dirigeront vers la production des subsistances. Tel est en général l'état des peuples cultivateurs dans leur enfance ; tel était celui des peuples de l'antiquité où l'esclavage était admis , et celui de l'Europe sous le régime féodal.

Si les propriétaires sont oisifs et voluptueux , s'ils aiment à élever des chevaux pour leur amusement et leur commodité , s'ils veulent consommer des mets et des vins étrangers ou d'autres denrées venues de loin , alors toute la terre employée à nourrir les chevaux et les animaux de transport qu'exigent ces diverses fantaisies , sera autant de retranché sur ce qu'on aurait pu consacrer à nourrir des hommes.

La terre cultivée est sujette à de grandes variations dans la quantité

(23)

annuelle de son produit , à cause de l'influence des saisons. Naturellement les variations *en trop peu* enrichiront les cultivateurs , parce que la subsistance sera plus chèrement payée ; et les variations *en trop* les appauvriront , parce qu'une partie de leur récolte ne trouvera pas de consommateurs ; donc ils chercheront à éviter celles-ci , et dès-lors la population sera au-dessous de celle que la terre aurait pu entretenir sans cette circonstance.

Pour que les variations *en trop* ne soient pas redoutées des cultivateurs , il est donc à désirer qu'ils aient en tout tems la certitude de se défaire de l'excédent de la subsistance annuelle du pays , quand une saison plus favorable qu'à l'ordinaire , donnera cet excédent. Tout système de lois sur *la police des grains* , sera vicieux s'il s'écarte de ce principe.

Toutes choses égales quant à l'étendue et à la fertilité du territoire , et quant à la culture, la population sera en raison de la nature particulière de la production qui servira généralement à la nourriture du peuple. Ainsi, toutes choses égales d'ailleurs, un pays où le peuple se nourrira de riz ou de pommes de terre, sera plus peuplé qu'un pays où il se nourrit de bled, parce que cette dernière production fournit beaucoup moins de nourriture, à proportion du terrain qu'elle occupe.

Par la même raison, un peuple qui fait sa boisson ordinaire de bière, emploie une grande partie de son territoire pour obtenir une jouissance qu'un pays à vignes fournit dans un espace de terre beaucoup moindre ; dès-lors il reste, dans le dernier de

ces

ces pays , une plus grande partie de terre pour pourvoir à la nourriture et entretenir la population.

ARTICLE III.

De la Rente du propriétaire, ou prix de Fermage.

Le plus souvent le propriétaire de la terre *réproductive* ou *non reproductive* vend à forfait à un entrepreneur la faculté de cultiver ou d'exploiter la terre, pendant un nombre d'années déterminé, moyennant une rétribution annuelle qu'on nomme *rente* ou *prix de fermage*.

Cette rétribution est la représentation de la portion de fruits qui, année commune, serait demeurée au propriétaire, après le prélevement de tous les frais et avances de la culture ou de l'exploitation.

C

(26)

Elle sera stipulée plus ou moins forte, selon que le produit de la terre sera plus ou moins demandé, et selon que les demandeurs de ce produit auront plus ou moins d'équivalens à offrir en échange.

Elle pourra même être nulle, c'est-à-dire que le propriétaire ne pourra trouver d'entrepreneur qui consente à la lui payer, si les demandes du produit ne sont qu'au point où il les faut pour défrayer le travail et les avances qu'exige ce produit.

La terre réproductive n'est jamais dans ce dernier cas ; car son produit étant un moyen de subsistance, et la population se mettant toujours au niveau des moyens de subsistance, il est toujours assez en demande pour fournir au-delà de ce que peut coûter le travail qui l'a donné.

(27)

Quand même la terre réproductive serait cultivée pour tout autre genre de produit que la subsistance, le cas serait encore le même ; car le propriétaire ne consentira pas à abandonner sa terre à ce genre de produit, à moins d'être indemnisé par une *rente* égale à ce que lui eût rendu sa terre si elle eût été cultivée pour produire de la subsistance ; et si ce genre de produit n'était pas au moins autant demandé que la subsistance, il est probable que la terre ne se trouverait pas employée à le produire.

La *rente* du propriétaire diffère essentiellement des rétributions qu'on paie à l'ouvrier pour son travail, ou à l'entrepreneur pour le profit des avances par lui faites, en ce que ces deux derniers genres de rétribution sont l'indemnité, l'un d'une peine qu'on a prise, l'autre d'une privation et d'un

(28)

risque auquel on s'est soumis ; au lieu que la *rente* est reçue par le propriétaire gratuitement et en vertu seulement d'une fiction de la loi qui reconnaît et maintient en certains individus le droit de propriété.

Donc , les retranchemens qu'on ferait au propriétaire d'une portion de sa *rente* , pour payer quelque service public , n'entraîneraient par eux-mêmes aucune diminution dans la culture , le propriétaire ayant toujours intérêt de faire cultiver sa terre le mieux possible , quelque faible que soit sa part dans le produit.

Plus la société augmente en population et en richesse , plus les produits de la terre sont demandés , et les équivalens à offrir en échange sont nombreux ; plus par conséquent la *rente* du propriétaire augmente et en quantité et en valeur.

(29)

CHAPITRE IV.

Du Travail.

L'EFFET du travail , ou sa puissance , est en raison de sa *quantité* et de sa *qualité*.

La *quantité* du travail annuel d'une nation , c'est le nombre de bras employés annuellement d'une manière utile , comparé au nombre total des consommateurs.

La *qualité* du travail , c'est l'intelligence et la dextérité avec lesquelles on l'applique.

ARTICLE PREMIER.

Du Salaire du travail.

Le travail est une peine ; et pour vaincre la répugnance naturelle de

(30)

l'homme pour cette peine, il faut un aiguillon. Cet aiguillon, c'est le fruit ou résultat du travail.

Si le travail est une peine, la consommation est une jouissance. C'est dans celle-ci qu'il faut toujours chercher la récompense du travail. Ainsi, si le travailleur et le consommateur ne sont qu'une même personne, elle se paie elle-même, en consommant le fruit de son travail. Si ce sont deux personnes différentes, il faut que le consommateur paye au travailleur un équivalent, c'est-à-dire, qu'il lui fournisse un moyen de jouissance capable de l'indemniser de sa peine. C'est cet équivalent qui se nomme *salaires*.

Plus il y aura de salaires à distribuer, plus il y aura de travailleurs, et dès lors plus sera grande

(31)

la masse de travail en activité dans la nation.

Mais tout salaire suppose un consommateur qui le fournit; donc, plus sera grande la somme annuelle des consommations, plus le sera aussi la masse du travail annuel.

Donc tout ce qui entrave ou décourage les consommations, tend nécessairement à diminuer la *quantité* du travail.

Le salaire, en général, sera plus ou moins fort, selon que le travail sera plus ou moins demandé; parce que, dans un cas, les consommateurs se disputeront le travail, et enchériront les uns sur les autres pour en avoir le produit; dans l'autre, les travailleurs se disputeront l'ouvrage, et s'offriront au rabais.

Le salaire d'un genre particulier

(32)

de travail sera plus ou moins fort , selon que le produit de ce genre de travail sera plus ou moins demandé : de là le haut salaire des artistes dans les pays assez riches pour qu'il y ait beaucoup de consommateurs de ce genre d'industrie.

Les hommes se multipliant en raison des moyens de subsistance , et le nombre des ouvriers se multipliant à mesure des demandes qu'on fait de travail , il en résulte que le salaire tend toujours à se réduire au taux de la simple subsistance de l'ouvrier.

Le salaire peut se mesurer de deux manières ; ou sur la durée du travail , ou sur son produit. Dans le premier cas , il est probable que le travailleur ne visera qu'à diminuer sa peine , car il n'a pas d'autre intérêt ; dans le second cas , tous les

(33)

efforts doivent tendre à augmenter le produit du travail.

Le produit du même genre de travail , dans un tems donné , s'augmente 1^o par un accroissement de dextérité et de précision dans les mouvemens de l'ouvrier ; 2^o par l'invention d'outils et machines propres à faciliter et abréger ce travail.

Ces deux genres d'amélioration dans la *qualité* du travail , ou dans les *facultés productives* , naissent en grande partie de la *division* du travail , c'est-à-dire , de la séparation d'un même ouvrage en plusieurs tâches différentes , distribuées à autant d'ouvriers différens.

Cet effort pour multiplier le produit du travail n'étant causé que par l'espérance de recueillir un plus fort salaire , et la source de tout salaire étant dans la consommation , il est

(34)

borné nécessairement par la quantité possible des consommations, ou, en autres termes, par *l'étendue dumarché*.

Donc tout ce qui tend à aggrandir la sphere des consommations, tend nécessairement à accroître l'activité et l'industrie du travail, c'est-à-dire, à en perfectionner la *qualité*.

ARTICLE II.

Des entrepreneurs de travail.

Il est rare que le consommateur emploie directement l'ouvrier. Il est également rare que celui-ci possède par devers lui de quoi se nourrir pendant qu'il travaille, et de quoi se fournir de matériaux et d'instrumens. D'ailleurs cette avance, quelle que soit la main qui la fasse, est un service distinct du travail, et qui veut une indemnité particulière.

(35)

Celui qui rend ce service, se soumet à une privation, puisqu'il fait consommer à d'autres des choses consommables qu'il possède. Il s'expose de plus aux hasards des événemens. Donc ce sera sur l'étendue de cette privation et de ces risques que l'indemnité se mesurera; ou, en autres termes, cette indemnité sera en raison de la somme des avances et de la grandeur des risques.

Les entrepreneurs d'ouvrages, ce sont les fermiers, les manufacturiers, les maîtres artisans, &c., et tous ceux qui font travailler sous eux des ouvriers pour en retirer un profit.

L'avance qu'ils font se nomme *capital*; l'indemnité qu'ils en retirent se nomme *profit*.

Si cette avance consiste en choses

(36)

qui rendent un profit sans sortir des mains de l'entrepreneur d'ouvrage, telles que des outils, machines, moulins, usines, ateliers, &c, le capital se nomme capital *fixe*.

La portion de ces avances au contraire, qui consiste en choses qui ne peuvent rendre de profit qu'en sortant des mains de l'entrepreneur d'ouvrage, telles que la nourriture de ses ouvriers et les matériaux de leur travail, se nomme *capital circulant*.

Il y a des entrepreneurs de leur propre ouvrage; soit parce que le prix de leur travail étant fondé principalement sur le talent particulier de la personne qui l'exerce, ou sur la confiance qu'elle mérite, ce travail n'est pas de nature à pouvoir être cédé à un entrepreneur; soit parce

(37)

que leur travail n'exigeant aucunes avances, ils n'ont nul intérêt qui les porte à en partager les fruits avec d'autres personnes. Tels sont en général ceux qui exercent les professions qu'on nomme *libérales*, les médecins, les avocats, les artistes, &c. Tels sont aussi ceux qui exercent les métiers de la plus basse classe, comme les porte-faix, les mendiants, &c.

Plus les capitaux seront demandés, plus le *profit* sera fort. Moins il y aura d'emplois à faire relativement à la masse des capitaux, plus le *profit* sera faible.

Plus la société s'enrichit, plus les capitaux s'y multiplient au-delà de ce que les emplois connus et en activité peuvent en absorber. Donc, plus la société s'enrichit, plus le taux du *profit* y diminue.

(38)

ARTICLE III.

Des diverses sortes de Travail.

On peut diviser le travail en deux classes différentes.

1°. Le travail dont le produit passe au consommateur sans aucun intermédiaire.

2°. Le travail dont le produit n'arrive au consommateur qu'après avoir passé par une ou plusieurs mains intermédiaires.

Dans la première classe est le travail de tous ceux qui ne produisent rien de sensible ou de permanent qui soit susceptible d'être transmis ou échangé. Tel est le travail des domestiques attachés à la personne, celui des musiciens, des comédiens, des médecins, des avocats, &c. Le travail des personnes qui gouvernent

(39)

l'Etat ou qui le défendent, est de la même classe.

La seconde classe comprend tous les autres genres de travail qui s'exercent sur des objets sensibles, plus ou moins durables, et dès-lors susceptibles d'être la matière d'un échange. Tel est le travail des laboureurs, artisans, manufacturiers, peintres, architectes, &c.

On ne doit pas pour cela considérer l'une de ces classes de travail, comme *productive*, et l'autre comme *non productive*; (1) car l'une et l'autre produit également une jouissance ou une commodité au consommateur, et c'est là tout ce que le travail se propose.

Le seul point qui différencie ces deux genres de travail, c'est que le premier est anéanti à l'instant même où il est produit, tandis que l'autre

(1) Smith, *liv. II, chap. III.*

(40)

parcourt souvent une longue carrière de métamorphoses et de déplacements avant d'arriver au consommateur, dans les mains duquel il doit périr.

Ainsi, pour suivre les procédés du travail depuis le moment où la richesse se forme jusqu'à celui où elle s'anéantit, on ne peut considérer que le travail de la seconde classe.

ARTICLE IV.

Des différentes applications du Travail de la seconde classe.

Tous les divers genres de travail de cette classe peuvent être rangés sous trois grandes divisions.

1°. Le travail employé à produire les choses destinées à la consommation.

2°. Le travail employé à les préparer et les façonner pour les approprier à la consommation.

3°. Le

(41)

3°. Le travail employé à les transporter et à les échanger pour les rapprocher des consommateurs et les livrer à la consommation.

SECTION PREMIERE.

Du travail employé à produire les choses destinées à la consommation.

Le travail employé à produire les choses destinées à la consommation, s'applique immédiatement à la terre.

Ce travail, si on en excepte la portion très-petite qui va aux pêcheries, aux mines et aux carrières, constitue ce qu'on appelle *l'industrie des campagnes*.

Des calculs qui ne paraissent pas s'écarter beaucoup de la vérité, établissent que dans l'état actuel de l'agriculture en Europe, et dans les terres

D

(42)

d'une fertilité moyenne , le travail annuel d'une famille de cultivateurs fournit à la subsistance de deux familles , c'est-à-dire , qu'elle produit le double de sa subsistance. D'après ce calcul , la population des cultivateurs et ouvriers des travaux champêtres , dans un pays qui , année commune , n'exporte ni n'importe de subsistances que dans des quantités qui se balancent mutuellement , ferait la moitié de la population totale de la nation.

Ce travail est moins susceptible que tout autre d'acquérir du côté de la *qualité*. Obligé de suivre les procédés de la nature et de régler sa marche sur celle des saisons , son allure est nécessairement lente et incertaine. Aussi la division des tâches , ou parties du même travail , la dextérité et promptitude de la main ,

(43)

l'invention et perfectionnement des machines sont autant d'améliorations moins praticables , moins avantageuses et moins fréquentes dans ce genre de travail que dans les autres.

Il est le moins lucratif pour les individus , parce qu'il emploie des bras qui ne pourraient gueres trouver d'autre ouvrage , ceux des femmes et des enfans. Il offre peu de chances aux spéculations , parce que ses produits sont volumineux et d'un transport coûteux et difficile ; aussi est-il bien rare qu'on y consacre d'autres capitaux que ceux qu'exige son entretien , et qu'il fasse jamais , dans ses progrès , de ces pas larges et rapides qui sont l'effet des succès des entreprises nouvelles.

Ce travail est néanmoins le plus utile à la société ; son résultat est toujours de multiplier les véritables

(44)

richesses et de fournir à la société de nouveaux moyens pour nourrir, vêtir et loger ses membres. Plus sera grande la masse de ce genre de travail relativement aux deux autres, plus il y aura d'abondance dans les matières qui servent à nourrir, vêtir et loger, plus il y aura par conséquent d'individus à portée de se les procurer. En supposant la somme totale du travail toujours la même, à mesure que ce genre de travail gagnera sur les autres, les matières qui servent à la nourriture, au vêtement, &c. seront ou moins façonnées, ou moins transportées, ou moins souvent échangées; mais elles seront plus abondantes, et dès-lors il y aura plus d'aisance dans la masse du peuple.

(45)

SECTION II.

Du travail employé à façonner et préparer les richesses pour les approprier à la consommation.

Ce travail s'exerce sur les productions détachées de la terre qui les a produites.

Il se nomme *travail des manufactures*, et comprend, sous ce nom générique, celui des artistes comme celui des artisans.

Les productions de la terre, une fois détachées du sol et livrées au travail des manufactures, se nomment *brutes*, pour les distinguer de l'état où elles sont après la main-d'œuvre.

On les nomme aussi *matières premières* de manufacture. Mais ce dernier nom est relatif à la manufacture

(46)

particuliere dont on veut parler, et on le donne même à des matieres manufacturées quand on les considere sous le rapport des autres degres de main-d'œuvre qu'elles ont encore à subir. Ainsi le chanvre, le lin ou la laine filés sont *matieres premieres* dans les manufactures de toiles et de draps.

Le travail, si on en excepte celui qui exige une habileté particuliere et à laquelle il n'y a que peu d'hommes qui puissent atteindre, tend à se répandre uniformément dans tous les divers genres d'emplois, c'est-à-dire, que tous les hommes obligés à vivre de travail se répartissent indifféremment dans tous les métiers dans la proportion des demandes qui existent pour chacun de ces métiers, à moins que leur liberté ne soit gênée par des réglemens.

(47)

Les différens emplois sont, en eux-mêmes, plus ou moins attrayans, plus ou moins repouffans; mais ces différences sont compensées par l'inégalité des salaires qui rétablit l'équilibre.

Tout ce qui tend à gêner la libre circulation du travail, ou à détruire l'équilibre naturel entre les divers emplois de l'industrie, est un attentat à la premiere des propriétés, et une entrave au développement des facultés productives du travail. Rien en même tems n'est plus absurde, car la seule direction que le travail ait à suivre, est celle des demandes, et celle-ci est réglée par les besoins et les goûts, sans cesse variables, des consommateurs.

C'est le reproche qu'on peut faire aux réglemens qui incorporent les

(48)

arts et métiers ; à ceux qui obligent à des apprentissages ou autres formalités semblables ; à ceux qui encouragent une profession par préférence aux autres, &c.

Ce genre de travail est celui dont l'opulence peut le plus abuser. Une main d'œuvre très-recherchée immole à la fantaisie et à la vanité d'un seul individu, une immense quantité de travail qui, employée à produire, eût pu faire naître de quoi nourrir et vêtir peut être mille personnes pendant toute une année. Il ne faudrait pas en conclure, comme l'ont fait quelques écrivains (1), que le travail des manufactures et du commerce est nuisible à la population d'un pays, et ne se maintient qu'aux dépens de l'agriculture. En thèse abstraite et générale, on

(1) Wallace, *Numbers of Mankind*.

doit

(49)

doit convenir que si tout le travail donné aux manufactures et au commerce était donné à la terre, il y aurait une reproduction de subsistance bien plus considérable, et par conséquent une population plus nombreuse. Mais aussi, pour que les manufacturiers et agens du commerce se missent à produire des subsistances, il faudrait qu'il y eût demande d'hommes de la part des propriétaires, au lieu d'y avoir demande d'articles de manufacture et d'objets de commerce. Dans l'état actuel des mœurs de l'Europe, si les ouvriers des manufactures et du commerce quittaient leurs ateliers et leurs comptoirs pour se consacrer aux travaux des campagnes, ces travaux, déjà assez chargés d'ouvriers, ne pourraient employer ni nourrir ces nouveaux venus; et d'un autre côté,

E

(50)

les propriétaires n'ayant plus d'articles de manufactures et de commerce à consommer, se retourneraient peut-être vers les plaisirs de la chasse, le goût des parcs, &c. ; et il y aurait encore bien moins de terre qu'auparavant, destinée aux subsistances, ce qui tendrait à affaiblir graduellement la population.

Ce travail est celui qui offre le plus vaste champ pour l'invention des machines propres à suppléer aux forces humaines, et à économiser le nombre des ouvriers.

L'introduction des machines qui abrègent et facilitent le travail, offre d'abord un désavantage apparent, celui de diminuer le nombre d'hommes que demandait le genre particulier de travail où la machine vient à être employée, et par-là d'ôter à

(51)

une partie des membres de la société les moyens de leur subsistance. C'est cette considération qui a fait rejeter long-tems en France l'introduction du métier à fabriquer les bas.

Mais il fallait observer :

1°. Que l'avantage que procure l'invention d'une machine est un avantage absolu et permanent ; tandis que le désavantage que l'on redoute n'est que relatif et momentané.

2°. Que le dommage souffert par un très-petit nombre des membres de la société, est plus que compensé par le bénéfice que retire la société toute entière de pouvoir consommer la même chose à moins de travail, c'est-à-dire, à meilleur marché.

3°. Que le meilleur marché de

(52)

la chose opérant pour toutes les classes de consommateurs une diminution de dépense sur cet article particulier, les met à même d'augmenter leur consommation sur d'autres articles, et par conséquent, d'agrandir les autres sources de travail, ou d'en ouvrir de nouvelles.

4°. Que l'invention qu'on aura rejetée chez soi sera adoptée par une nation étrangère qui, en dépit de toutes vos prohibitions, trouvera le moyen de fournir le produit de cette nouvelle invention à vos consommateurs eux-mêmes, que le bon marché de la chose ne manquera pas de séduire, ce qui opérera non-seulement tout le mal qu'on voulait éviter, mais d'autres maux encore plus grands.

(53)

SECTION III.

Du travail employé à transporter et à échanger les richesses pour les rapprocher des consommateurs, et les livrer à la consommation.

Ce travail s'exerce indifféremment sur les richesses qui sont ou ne sont pas manufacturées; son objet est de rapprocher les objets de consommation des mains qui doivent leur donner leur dernière préparation, et finalement, de les livrer aux consommateurs.

Ce genre de travail met les diverses richesses à portée d'un bien plus grand nombre de consommateurs, et encourage par-là les deux premiers genres de travail.

Cet encouragement fera d'autant

(54)

plus efficace , que tous les consommateurs se trouveront plus rapprochés du même niveau , c'est-à-dire , que les consommateurs éloignés auront moins à payer au-dessus des consommateurs voisins. Delà les grands avantages que les routes , les canaux , &c. procurent à une nation. Delà le puissant encouragement donné à l'industrie en général par les progrès de la navigation. Delà enfin , la grande utilité de tous les moyens imaginés pour faciliter et multiplier les *échanges*. Mais ce dernier objet est trop étendu pour n'être pas traité séparément.

§. I^{er}.*Des Echanges , en général.*

Les richesses , considérées dans le cercle qu'elles ont à parcourir avant

(55)

d'arriver dans la main du consommateur , se désignent ordinairement sous le nom de *marchandises*.

Ce qu'un homme fait , recueille ou possède , n'a souvent aucune relation , soit en nature , soit en quantité , avec ses besoins et sa consommation personnelle. C'est par le moyen des *échanges* que chaque chose consommable va chercher le besoin ou la jouissance qu'elle est destinée à satisfaire.

Ainsi , au moyen des *échanges* , chacun est encouragé à faire , recueillir , acquérir ou accumuler ce qu'il n'entend pas consommer , et chacun peut consommer des choses qu'il ne fait ni ne recueille.

Ce qui détermine la quantité de marchandise , que telle quantité d'une

E 4

(56)

autre marchandise obtiendra en échange , c'est la *valeur* respective des deux termes de l'échange.

Le principe universel des valeurs *vénales* ou *échangeables* , c'est la *subsistance* ; c'est là l'élément primitif dans lequel elles se résolvent toutes en dernière analyse. La valeur d'un objet quelconque , dans la main d'un pauvre , soit qu'il provienne de son travail , soit que le hasard l'ait mis en son pouvoir , c'est la quantité de subsistance que cette personne pourra se procurer avec pour sa consommation ; et quand un riche achète le travail d'autrui , quelle que soit la chose qu'il donne en paiement , celui qui vend son travail ne reçoit cette chose qu'en vue de la subsistance qu'il compte se procurer avec. La multiplication des subsistances a créé successivement toutes les autres valeurs ; et si une

(57)

marchandise quelconque , la plus vile comme la plus précieuse , a une valeur échangeable , c'est parce qu'il y a des gens qui ont en leurs mains assez de subsistances , au-delà de leur consommation , pour pouvoir payer le travail qui produit , façonne et apporte cette marchandise. Tout travail a dû être payé par de la subsistance , et c'est de là qu'il tient sa valeur ; mais la subsistance ne tient pas sa valeur du travail , au moins nécessairement ; car si la terre donnait les subsistances spontanément et sans aucune aide de travail , les propriétaires n'en seraient que plus riches , et les terres en auraient d'autant plus de valeur relativement à tous les autres genres de richesses , attendu que , toutes choses égales d'ailleurs , la même quantité de subsistances achèterait toujours la

(58)

même quantité de travail qu'auparavant.

On peut donc définir la valeur échangeable d'une chose, la propriété qu'a cette chose de procurer à son possesseur une portion quelconque de subsistance.

Une marchandise a plus ou moins de *valeur*, suivant que la quantité totale de cette marchandise qui existe *au marché*, c'est-à-dire, dans le commerce, répond plus ou moins à la quantité des demandes qu'on en fait.

Ainsi, quoique l'utilité réelle ou imaginaire d'une chose soit toujours la première origine de sa valeur, cependant sa valeur n'est pas en raison de son utilité. Un verre d'eau a infiniment plus d'utilité réelle qu'un diamant; mais il a infiniment peu de

(59)

valeur, parce que l'eau à boire existe en une quantité fort supérieure à toutes les demandes qu'on en peut faire; tandis que le diamant qui n'a qu'une utilité imaginaire, a une très-haute valeur, causée par la grande difficulté de se le procurer.

Néanmoins, dans certaines circonstances, la chose d'utilité réelle peut monter infiniment au-dessus de sa valeur ordinaire, ce qui n'arrivera jamais à l'autre. Une livre de pain peut, dans un moment de disette, acquérir une valeur cent fois supérieure à sa valeur ordinaire, propriété qui procède uniquement de son utilité réelle.

Evaluer une marchandise, c'est la comparer avec une autre; or, toute marchandise (et par conséquent celle qu'on prendrait pour mesure, ou

(60)

pour terme de comparaison, quelle qu'elle fût,) pouvant varier et variant même ordinairement de valeur avec le tems, on ne peut apprécier la valeur qu'avait une marchandise à une époque un peu éloignée, qu'en évaluant la quantité de substances qu'elle pouvait acheter communément à cette époque, ce qui donne nécessairement son rapport avec toutes les autres marchandises.

Les marchandises qui sont de nature à se multiplier à proportion de la demande que l'on en fait, ne peuvent monter à une valeur plus forte que celle qui suffit pour indemniser tous ceux sans le travail et le concours desquels elles n'eussent pas été produites et mises en vente.

Excepté quelques circonstances accidentelles et passagères, cette va-

(61)

leur est celle à laquelle ces sortes de marchandises seront toujours ramenées par le cours naturel des choses, attendu que, d'une part, la concurrence des consommateurs fera toujours qu'elles atteindront à cette valeur, et que de l'autre la concurrence des producteurs empêchera qu'elles ne montent au-dessus.

Ainsi, par l'effet naturel des deux concurrences opposées, celle des consommateurs entre eux et celle des producteurs entre eux, toute marchandise qu'il est au pouvoir des hommes de multiplier (ce qui comprend tous les végétaux, tous les animaux, à l'exception de quelques espèces dont l'homme ne peut se rendre maître, et presque tous les minéraux), a pour valeur moyenne et ordinaire la somme des quantités de terre et de travail employées à la

(62)

produire et à la mettre en vente ; ou, ce qui revient au même, la quantité de subsistances qu'eût produites la terre consacrée à sa production, plus la quantité de subsistances consommées par les divers agens de travail qui ont concouru à la mettre en état d'être vendue.

Les marchandises qui ne sont pas de nature à se multiplier à proportion de la demande (ce qui ne s'applique qu'à quelques animaux sauvages, à quelques minéraux rares, à certaines productions curieuses et singulières, et aux chefs-d'œuvre des arts), peuvent augmenter de valeur à mesure qu'elles seront demandées, sans qu'on puisse fixer de bornes à cette augmentation.

Certaines marchandises ont leur valeur bornée par celle d'autres mar-

(63)

chandises qui servent aux mêmes usages qu'elles, et qui rendent le même service avec quelque avantage. Ainsi, quelque rare que puisse devenir la chandelle, sa valeur n'excédera jamais celle de la bougie, qui rend le même service et d'une manière plus agréable.

L'échange est un contrat dans lequel chacune des parties réciproquement cède *moins* pour recevoir *plus*, c'est-à-dire, cède une chose superflue ou surabondante pour recevoir une chose utile ou nécessaire.

Des moyens employés pour faciliter les Échanges.

Les échanges étant un des plus grands encouragemens de l'industrie, elle s'est exercée à trouver tous les moyens possibles pour les faci-

(64)

liter, et par conséquent pour les multiplier.

Les plus remarquables de ces moyens sont :

- 1°. *La monnaie.*
- 2°. *Les banques.*
- 3°. *Le change.*
- 4°. *Le prêt à intérêt.*

Nous traiterons de chacun d'eux en particulier.

1°. *De la Monnaie.*

Pour donner lieu à un échange, il faut le concours de deux personnes, dont l'une possède une chose dont elle veut se défaire, et que l'autre desire acquérir, et réciproquement.

La moitié de la difficulté sera levée, si l'une des deux personnes possède une marchandise de nature à convenir à tout le monde, parce

(65)

parce qu'elle est portative et d'une garde extrêmement facile.

Si d'ailleurs cette marchandise est telle qu'on puisse, sans le moindre déchet, la diviser en quantités aussi petites qu'on voudra, elle s'accommodera à tous les besoins; et par là, elle multipliera d'autant les échanges et aggrandira la concurrence pour chaque échange.

Les métaux, et surtout ceux qu'on nomme *précieux*, qui sont l'*or* et l'*argent*, sont de toutes les marchandises, celle qui réunit toutes ces qualités au plus haut point. Il n'est donc pas surprenant que presque tous les peuples les aient choisis pour être instrument d'échange.

Pour rendre encore les échanges plus prompts et plus faciles avec ces métaux, et pour éviter le soin et l'embarras de peser ceux-ci, et

F

(66)

d'essayer leur degré de fin ; on a imaginé de les diviser en pièces ou morceaux d'un poids et d'un titre déterminés , auxquels le gouvernement met une empreinte qui a pour objet d'attester ce poids et ce titre , et de prévenir les fraudes. C'est alors que ces métaux ont le nom de *monnaie*.

L'échange qui se fait contre de l'or ou de l'argent monnoyés , est un échange aussi parfait que celui qui se ferait contre toute autre marchandise. Cependant dans l'usage , on le nomme *vente*. Celui qui donne la monnaie , se nomme *acheteur* ; celui qui donne l'autre marchandise , se nomme *vendeur*. La valeur de cette dernière marchandise exprimée en monnaie , se nomme *prix*.

Cependant , quoique l'échange fait contre de la monnaie soit un

(67)

échange parfait , il arrive très-rarement que le vendeur reçoive son argent dans l'intention de le consommer lui-même ; presque toujours il ne le garde qu'en attendant l'occasion de faire un second échange où il sera acheteur à son tour et se procurera des choses propres à sa consommation. C'est pour cette raison qu'on a considéré l'argent monnoyé comme *instrument de commerce* , ou *moyen intermédiaire d'échange*. C'est aussi pour cela que quelques personnes l'ont mal-à-propos regardé comme un *signe*.

Tant que l'argent reste sous la forme de monnaie , il n'est pas proprement une *richesse* (dans le sens strict de ce mot) puisqu'il ne peut directement et immédiatement satisfaire un besoin ou une jouissance ; il est seulement alors au nombre des choses qui facilitent la multiplication des richesses.

(68)

Cependant on peut toujours, aisément et sans la moindre perte, le transformer en une chose consommable, telle qu'un vase, un bijou, &c., aussi est-ce de sa valeur, comme marchandise, que l'argent tire la valeur qu'il a, comme monnaie; ou plutôt, la monnaie n'est autre chose qu'une marchandise dont la loi a certifié le *poids* et la *qualité*.

Le *prix* d'une chose est l'expression du rapport qui se trouve pour le moment entre la quantité vendable de cette chose et le montant des demandes qu'on en fait. Si la quantité vendable et le montant des demandes augmentent ou baissent l'une et l'autre en proportion égale, le même rapport subsiste; et, par conséquent, il n'y a pas de variation dans le prix. Si l'un des termes de cette propor-

(69)

tion augmente ou baisse, l'autre terme restant le même, le prix variera en plus ou en moins. Certaines denrées sont d'une telle nature, que les demandes qu'on en fait ne peuvent, au moins dans un court espace d'années, augmenter sensiblement: telles sont les subsistances; aussi leur prix suit-il assez exactement d'un année et même d'un mois à l'autre, la raison inverse de leur quantité réelle ou présumée. D'autres denrées sont d'une nature toute différente; les demandes qu'on en fait varient avec les caprices de la mode et de la vanité; tels sont les métaux précieux, qui sont la matière la plus universellement consacrée au faste des riches. C'est aussi pour cela que leur prix ne varie pas en raison de leur quantité vendable, ou, en autres termes, que le prix des denrées en général ne hausse pas dans la même

(70)

proportion que l'abondance de l'argent ; [la hausse du prix des denrées en général ne signifiant autre chose que la baisse du prix de l'argent , car les denrées et l'argent sont réciproquement prix l'un de l'autre]. Lors de la découverte des mines d'Amérique , l'argent augmenta en quantité en Europe , dans le rapport de 1 à 9 ; mais aussi la demande de ce métal augmenta dans le rapport de 1 à 3. Dès-lors , le prix des denrées ne haussa que dans le rapport de 3 à 9 ou de 1 à 3. L'abondance de ces métaux aiguïonna la vanité des riches , qui se piquerent de les prodiguer dans leurs ameublemens , à l'envi les uns des autres. Au commencement du dix-septième siècle , les maisons des particuliers regorgeaient de meubles d'or et d'argent. Dans des remontrances de 1617 , le parlement de

(71)

Paris demande : » qu'il soit fait défense aux particuliers d'avoir de » la vaisselle d'or , des baignoires , » des cuvettes , des corbeilles et jusques aux instrumens du feu et de » la cuisine en argent , &c. , attendu , » dit-il , l'extrême pauvreté du peuple , &c. ». Si le vœu du parlement eût été rempli , les denrées eussent vraisemblablement beaucoup renchéri , puisque l'argent aurait été moins demandé et d'autant plus avili. Il eût été au contraire bien plus sage d'encourager la consommation d'une marchandise , devenue tout d'un coup excessivement abondante.

Pour désigner le titre des métaux précieux , on les divise fictivement en un certain nombre de parties ; par exemple , en France , on divise l'or en 24 parties , que l'on nomme *carats* , et l'argent en 12 parties , que l'on

(72)

nomme *deniers*. Ainsi, un morceau d'or, soit en lingot, soit en monnaie, qui contiendra 11 parties de fin et une d'alliage, sera de l'or à 22 carats. Un morceau d'argent où le fin et l'alliage seront dans cette même proportion, sera de l'argent à 11 deniers. Il y a des subdivisions du *carat* et du *denier*, pour exprimer les degrés de fin intermédiaires. Le carat se subdivise en 32 parties, qu'on nomme 32^{es}; le denier en 24 parties que l'on nomme *grains*.

Le louis de France est au titre de 21 carats $\frac{2}{3}$. L'écu à 10 den. 21 grains. La guinée anglaise est à 21 carats, et $\frac{1}{8}$ de carat. La monnaie d'argent en Angleterre est à 11 parties de fin, sur 12 qu'on nomme *onces*.

Il y a entre l'or et l'argent une proportion de valeur qui varie continuellement en raison, 1^o. des variations

(73)

riations qui ont lieu dans les demandes respectives qui se font de l'une ou de l'autre de ces deux matières, d'après la direction que prennent les caprices de la mode, et conséquemment les besoins des manufactures et du commerce; 2^o. des variations qui ont lieu dans les quantités respectives de ces deux métaux qui sont extraites annuellement des mines de l'Amérique, et mises dans le commerce.

La proportion actuelle de valeur de l'argent à l'or dans le commerce de l'Europe, année commune, est comme 1 à 15 à peu près. Les gouvernements ont été obligés de la fixer dans leurs monnaies d'une manière invariable, pour obvier à l'incertitude des échanges entre les monnaies de différens métaux. Dans les monnaies de France, ce rapport est fixé comme

G

(74)

1 à 14 $\frac{2}{3}$ environ. Dans celles de Hollande, du Brabant, d'Allemagne, d'Italie, &c., comme 1 à 14 $\frac{1}{2}$. En Angleterre, il est au-dessus de 1 à 15. Ainsi il est naturel que dans les premiers de ces pays, les débiteurs préfèrent de payer en argent, tandis qu'en Angleterre, où l'or est évalué plus haut que le taux commun du commerce, ils choisissent de s'acquitter avec ce dernier métal, et l'on ne voit gueres d'autre argent dans la circulation que celui nécessaire aux petits échanges.

La valeur intrinsèque de la monnaie, c'est la valeur de la quantité de *fin* qu'elle contient. L'alliage étant en pure perte, il y a de l'économie à n'en mettre que la quantité absolument indispensable.

Outre la valeur intrinsèque de la monnaie, qui lui est commune avec

(75)

le lingot de même poids et titre, elle tire souvent un surcroît de valeur de deux circonstances.

La première, c'est la *fabrication* ou façon, qui, la rendant propre à son usage de monnaie, lui donne, par cette raison, une légère supériorité sur le lingot.

La seconde, ce sont les *droits* dont le gouvernement, au moment où il l'a livrée à la circulation, a jugé à propos de la charger, en la délivrant pour une valeur un peu supérieure à sa valeur intrinsèque. Ces droits, qui sont une suite du privilège exclusif que s'est réservé le gouvernement de fabriquer la monnaie, se nomment *droit de fabrication* et *droit de seigneurage*. Ils ont lieu en France, et n'ont pas lieu en Angleterre. Le premier de ces droits est censé être une indemnité des

(76)

frais de la fabrication : le second est un impôt.

Ces droits se montent en France à environ $1\frac{7}{8}$ pour $\bar{\sigma}$ sur les espèces d'or, et $3\frac{1}{2}$ pour cent sur celles d'argent, depuis le tarif de 1771. Ils étaient plus considérables auparavant.

Il est évident que le surcroît de valeur résultant de ces deux circonstances, ne peut exister que dans l'étendue du gouvernement où l'argent ainsi fabriqué fait fonction de monnaie ; par-tout ailleurs, il ne reste plus que la valeur intrinsèque.

Les droits de *fabrication* et de *seigneurage* empêchent que celui qui possède la monnaie ne soit tenté de la fondre, ou de l'exporter hors du territoire où elle a cours comme monnaie, parce qu'alors ce serait sur

(77)

lui que tomberait la perte de ces droits, au lieu qu'en rendant la monnaie sous sa forme, il la donne pour la même valeur qu'il l'a reçue.

Au moment où la monnaie sort de la fabrication pour entrer dans la circulation, elle y paraît sous une valeur nominale qui correspond exactement à sa valeur intrinsèque, plus à la valeur additionnelle des droits de *fabrication* et de *seigneurage*, dans les pays où ces droits ont lieu ; mais à force de passer dans différentes mains, elle s'use et diminue par conséquent de poids et de valeur ; en sorte qu'en supposant que les autres marchandises aient conservé leur même valeur pendant ce tems, la même pièce de monnaie achètera moins de ces marchandises, ou, ce qui est la même chose, pour acheter la même quantité de ces autres mar-

(78)

chandises, il faudra donner un peu plus de pièces de monnaie que quand celle-ci était neuve. Mais la pièce de monnaie usée conserve toujours la même valeur nominale. Donc les autres marchandises paraîtront avoir haussé de valeur, quoique le contraire soit ici supposé.

Si dans cet intervalle le gouvernement vient à émettre de nouvelles pièces de monnaie, celles-ci, quoique neuves et d'un poids supérieur à celles que la circulation a usées, auront néanmoins, dans le cours, la même valeur nominale que ces dernières; et dès-lors, pour avoir une quantité quelconque d'autres marchandises, le gouvernement sera obligé de donner numériquement autant de pièces neuves qu'il aurait donné de pièces usées. Donc la perte résultante de cette différence tom-

(79)

bera en totalité sur lui, sans qu'il puisse s'en indemniser.

Dans un pareil cas, si la différence de valeur entre les pièces neuves et les pièces usées excède la valeur additionnelle des droits de fabrication et de seigneurage, les particuliers dans les mains desquels il passera des pièces neuves, auront intérêt de les fondre ou de les exporter, puisque même après avoir ôté à ces pièces la forme de monnaie, ils pourront encore en retirer un bénéfice.

Cette circonstance nécessitera de la part du gouvernement une émission encore plus abondante; et, par conséquent, elle contribuera à multiplier encore ses pertes et les moyens de le tromper.

Donc une des qualités essentielles de la monnaie, c'est que toutes les pièces de même valeur nominale soient aussi

(80)

de même valeur réelle. Donc, quand la monnaie est une fois sensiblement dégradée, le seul remède à ce mal est dans une refonte générale.

La perte qui résulte d'une refonte générale, n'affecte que nominale et en apparence, les possesseurs actuels de la monnaie; car il est vraisemblable qu'ils ne l'ont reçue que pour sa valeur réelle, à moins qu'ils ne l'aient longtemps conservée dans leurs coffres.

Cette perte aura été supportée insensiblement par tous les consommateurs, dans l'augmentation apparente de la valeur des marchandises, à mesure de la dégradation de la monnaie, et plus particulièrement par ceux dont les revenus auront été, pendant cet intervalle, fixés en valeurs numériques ou nominales.

Après la refonte générale, les autres marchandises rebaisseront en appa-

(81)

rence, pour se remettre au niveau de la nouvelle monnaie.

Les gouvernemens ont souvent changé la dénomination des monnaies; c'est-à-dire, qu'ils ont haussé la valeur nominale de la monnaie, quoique sa valeur réelle restât la même. Ainsi, 12 onces d'argent monnoyé qui, sous Charlemagne, se nommaient une *livre* ou 20 sols tournois, se nomment, dans notre langage numéraire actuel, 74 liv. 14 sols.

Cette opération est illusoire, quant aux échanges futurs; car elle ne peut rien changer dans le rapport des valeurs respectives de l'argent et des autres marchandises, ce rapport étant indépendant des dénominations arbitraires qu'on donne à la monnaie. Elle est injuste, en ce qu'elle dénature les conventions faites et non soldées, et autorise le débiteur à

(82)

s'acquitter avec moins que ce qu'il a promis. C'est le seul effet qu'elle puisse avoir.

2°. *Des Banques.*

Les banques sont des dépôts où l'argent destiné à la circulation est déposé ou censé déposé, et qui mettent à sa place, dans la circulation, des billets ou promesses dont l'objet est de rendre le porteur propriétaire du dépôt, pour la somme portée en son billet.

Il y a eu des banques fondées pour remédier aux inconvéniens résultans de la valeur variable et incertaine des espèces courantes. Telle a été la banque d'Amsterdam.

Il y en a eu de fondées pour multiplier l'instrument de la circulation. Telle est la banque d'Angleterre.

(83)

Quand une banque a acquis assez de confiance, pour que les porteurs de ses billets ne songent point à retirer le dépôt, elle peut employer une partie du dépôt, en le prêtant à des gens solvables qui lui en rendent un intérêt; et alors, la masse de ses billets en circulation excède la somme d'argent effectif déposé dans sa caisse.

Ou bien, cette banque peut émettre de nouveaux billets, et les donner en prêt à des gens solvables, sans augmenter le dépôt d'argent effectif dans sa caisse.

Dans ces deux cas, les billets circulans qui excèdent le dépôt d'argent effectif, sont toujours représentés par d'autres valeurs équivalentes, mais non-exigibles au moment même, c'est-à-dire, les obligations des gens solvables auxquels la banque a prêté.

(84)

Or, la non-exigibilité des billets de la banque résultant de la confiance des porteurs, couvre et balance la non-exigibilité légale des créances dues à la banque. Mais la banque ne paie rien pour jouir de la première, et est payée, au contraire, pour accorder la seconde, ce qui constitue le bénéfice de ses opérations.

Les billets des banques n'étant qu'une représentation de l'argent de la circulation, leur masse totale ne doit jamais excéder la somme totale d'argent qui aurait circulé dans le pays, sans l'établissement des banques.

Toute condition imposée au porteur du billet, qui tend à retarder ou à gêner la faculté qu'il doit avoir de retirer le dépôt, détruit absolument la nature du billet de banque.

(85)

Un tel billet n'est plus la représentation de l'argent, mais, comme toute autre marchandise, il se mesure avec l'argent et s'évalue plus ou moins au-dessous de la somme dont il porte le nom, suivant que la condition est plus ou moins défavorable.

Si le gouvernement force de recevoir dans la circulation des billets de cette nature, ils ne feront pas plus pour cela la représentation de l'argent; mais alors ce sera l'argent qui, comme toute autre marchandise, se mesurera avec ces billets et qui s'évaluera en billets plus ou moins au-dessus de sa valeur nominale, selon que les possesseurs d'argent estimeront plus ou moins haut les risques de n'être pas remboursés de la somme portée aux billets.

Une banque ne peut prospérer que

(86)

dans un pays doué d'une constitution libre , parce qu'un tel établissement tentera toujours l'avidité d'un gouvernement absolu , contre laquelle tout frein est impuissant. On fait quel fut , en 1773 , le sort de la banque de Copenhague, malgré la solennité et l'étendue des promesses sous la foi desquelles elle avait été établie.

3°. *Du Change.*

Le change est une opération par laquelle on échange de l'argent à recevoir dans un lieu , contre de l'argent à recevoir dans un autre.

L'objet de cette opération est d'éviter aux deux parties les frais et risques du transport de l'argent.

Cet échange paraît plus compliqué que les autres , parce qu'il ne se con-

(87)

clut pas directement entre les deux parties , mais le plus souvent par des intermédiaires qu'on nomme *banquiers*.

Ces *banquiers* peuvent être considérés comme des marchands , dont le commerce est de vendre ou d'acheter dans une place , la faculté de disposer d'un argent existant dans une autre.

L'instrument qui sert à réaliser cet échange , c'est un acte qui transporte à l'acheteur la faculté de disposer de l'argent dont le vendeur est propriétaire dans une autre place ; cet acte se nomme *lettre-de-change*.

Par cet acte , le propriétaire de cet argent éloigné , mande à son débiteur ou correspondant de le payer à la personne qui lui a acheté cet argent , ou à telle autre indiquée par celle-ci ,

(88)

et il reconnaît en avoir reçu d'elle la valeur.

En style de commerce, ce vendeur se nomme *tireur*. L'acheteur ou celui qui est à ses droits, se nomme *porteur*. Le porteur qui cede ses droits, demeure garant envers son cessionnaire, et se nomme *endosseur*, parce que ces sortes de cessions s'écrivent sur le dos de la lettre. Enfin, le débiteur ou correspondant auquel la lettre est adressée, et qui y met son acceptation, quand elle lui est présentée, se nomme *accepteur*.

Si la somme totale des fonds que l'une des places a à tirer sur l'autre, est égale de part et d'autre, c'est-à-dire, si les deux places sont débitrices l'une envers l'autre, d'une somme pareille, alors il n'y a pas de transport effectif d'argent à faire de l'une des places

(89)

places à l'autre ; tout se consommera par le transport fictif qu'opéreront les lettres-de-change ; tous les débiteurs de chacune des deux places, au lieu de payer à leurs créanciers de l'autre place, payeront entre les mains de personnes résidentes dans la même ville, qui leur auront été indiquées par leurs créanciers ; les lettres-de-change acquittées leur vaudront quittance, et tout sera soldé sans autres frais que le salaire des agens intermédiaires.

Quand il en est ainsi, on dit que le change est *au pair*.

Mais il arrive souvent que l'une des places doit plus que l'autre, et a, par conséquent, plus de fonds à y faire passer, qu'elle n'en a à en retirer. Alors les débiteurs de cette première place qui, pour s'acquitter

H

(90)

à moins de frais et à moins de risques , cherchent à le faire par le moyen de lettres-de change , se pressent d'en acheter. Or , il y en a moins que l'on n'en demande. Donc , ceux qui ont de l'argent tout transporté dans la place créancière , exigeront un *bénéfice* pour céder cet argent ou tirer la lettre qui en transmettra la propriété. Ce bénéfice sera plus ou moins fort , selon que la concurrence des demandeurs sera plus ou moins vive. Ce bénéfice se nomme *prix du change* , ou tout simplement *change*.

Le change prend naturellement un taux uniforme dans tous les traités de ce genre , qui se font à la même époque entre les mêmes places. Ce taux se nomme le *cours du change*.

On dit que le change est *en faveur* d'une place ou *pour elle* , quand les

(91)

lettres sur cette place gagnent un *prix de change*. Dans le cas contraire , et quand on offre au rabais les lettres sur une place , on dit que le change est *contre elle* , ou qu'il lui est *défavorable*.

Dans tout ce qui vient d'être dit , on a supposé que le change se faisait entre deux pays soumis au même gouvernement et usant de la même monnaie ; mais entre deux pays qui ont des monnaies différentes , quoique , au fond , le change soit le même quant à sa nature et à ses effets , cependant pour juger de l'état du change entre ces deux pays , la différence des monnaies exige une opération préalable , qui consiste à réduire les deux monnaies à une valeur commune.

La valeur d'une monnaie n'étant , pour les pays étrangers , que la quan-

(92)

tité de fin qui y est contenue , quand d'un pays à l'autre on a en échange , par la voie des lettres - de - change , des quantités égales de fin , c'est à-dire , quand on paie dans l'un des pays , par exemple , une once d'argent à 11 deniers de fin , pour acheter une once d'argent au même titre , toute transportée dans l'autre pays , alors le change est *au pair*. Ainsi , comme on fait que 30 deniers ou *pennis* anglais contiennent (à-peu-près) autant d'argent fin qu'un écu de 3 liv. de France , quand une lettre-de-change de cent écus sur Paris , se vend à la bourse de Londres cent fois 30 deniers sterlings , ou qu'une lettre-de-change sur Londres de cette dernière somme , se vend cent écus à la bourse de Paris , le change entre Paris et Londres est *au pair*.

(93)

Mais si , pour avoir à Londres 30 deniers sterling , il faut payer à Paris plus d'un écu , ou si les négocians de Londres achètent leurs lettres-de-change sur Paris , à un taux au-dessous de 30 deniers sterling par écu , alors le change est *en faveur* de Londres et est *contre* Paris.

Pour marquer ces variations dans le cours des changes , au lieu d'énoncer le rapport de ces deux valeurs , en les indiquant l'une et l'autre , on a trouvé plus à propos , pour abréger , de considérer dans cette évaluation , la monnaie de l'un des deux pays , comme *le prix* , et la monnaie de l'autre , comme *la marchandise* ; par conséquent , les variations du marché sont énoncées dans la première de ces deux monnaies seulement , la quantité correspondante de

(94)

L'autre monnaie étant sous-entendue. Selon cet usage, quand le change sur Londres est à Paris à 10 pour cent en faveur de Londres, il suffit, pour l'indiquer, de marquer 27 *deniers sterling* $\frac{3}{4}$, [l'écu de France restant toujours le second terme de l'évaluation]; ce qui signifie que l'écu à Paris n'achètera que 27 deniers $\frac{3}{4}$ à Londres, ou bien, que 27 deniers $\frac{3}{4}$ à Londres, suffiront pour acheter un écu sur Paris; que, par conséquent, pour avoir sur Londres une valeur égale à cent écus ou à 100 fois 30 deniers anglais, qui font 12 l. 10 sols sterling, il faudra, à la bourse de Paris, payer la lettre de change 110 écus, lesquels à raison de 27 deniers $\frac{3}{4}$ par écu, seront remboursés à Londres en 3000 deniers ou 12 liv. 10 sols sterling.

Dans cet exemple, il faut que Paris

(95)

paie $\frac{1}{10}$ au-dessus du pair, pour les sommes qu'il veut remettre à Londres, tandis que Londres ne paie que les $\frac{9}{10}$ du pair, pour s'acquitter envers Paris; c'est-à-dire, qu'avec 11 livres 7 sols 3 deniers $\frac{3}{4}$ seulement, qui forment les $\frac{9}{10}$ de 12 livres 10 sols, Londres rembourse une dette qui, au pair, lui aurait coûté cette dernière somme.

En style de banque, on dit de celle des deux places qui marque les variations du change dans sa propre monnaie, qu'elle donne l'*incertain*; et de la place correspondante, qu'elle donne le *certain*. Ainsi, dans le change entre Paris et Londres, Paris donne le *certain*, qui est son *écu de 60 sols*, et Londres donne l'*incertain*, qui est la quantité de ses deniers sterling, qui répond à l'*écu de change* de Paris.

(96)

Dans le change entre Paris et Madrid, Madrid donne le *certain*, qui est la *pistole de change*, et Paris donne l'*incertain*, qui est la quantité de livres, sols et deniers tournois, auxquels répond cette pistole.

Dans le même langage, on nomme *traites* les lettres - de - change qu'un banquier tire sur son correspondant, et que ce dernier a commission d'acquitter. On nomme *remises* celles qu'un banquier envoie à son correspondant, et que ce dernier a commission de toucher.

Les opérations du change se compliquent davantage, quand une place s'acquitte envers une autre par l'entremise d'une troisième. Si, par exemple, Paris doit à Londres, Londres à Amsterdam, et Amsterdam à

(97)

à Paris, on évitera les frais et risques du transport effectif avec la même facilité que si Londres et Paris eussent pu balancer leurs dettes respectives. Les négocians de Paris fourniront à ceux de Londres des lettres-de-change sur Amsterdam, et les négocians d'Amsterdam échangeront l'argent qui leur est dû à Londres contre celui qui se trouvera à Amsterdam être dû aux porteurs des lettres-de-change françaises, et il n'y aura pas besoin d'un transport effectif d'espèces, si ce n'est pour l'excédent qui resterait dû de part ou d'autre après la balance de tous les comptes.

L'industrie des banquiers s'exerce à prévoir les variations du change, et leur habileté consiste à tenir toujours dans la place la plus avantageuse pour le moment, les richesses

(98)

mobiles qui sont à leur disposition. C'est ce qu'en langage de banque on nomme *arbitrages*.

L'avantage que la société retire des opérations du change, c'est qu'elles épargnent réellement le travail des hommes, ainsi que l'entretien des chevaux et voitures qui seraient sans cela occupés au transport effectif des monnaies et lingots; et si on observe que ces monnaies et lingots sont presque toujours l'un des termes de chacun des innombrables échanges qui se concluent journellement entre des places éloignées, soit dans un même pays, soit dans des pays différens, on peut se faire une idée de l'étendue immense de cette économie et du degré d'encouragement qu'en doivent recevoir le commerce et l'industrie.

(99)

4°. *Des Prêts à intérêt.*

L'argent intervenant dans tous les échanges, c'est une marchandise indispensable à tout homme qui veut faire une entreprise quelconque, soit de manufacture, soit de commerce. Dans le premier cas, il lui faut des outils, des matériaux et des subsistances pour les ouvriers qu'il emploie; dans le second cas, il faut qu'il achete la marchandise, sur la revente de laquelle il espère faire un profit. Quelque activité et quelque intelligence qu'il ait en partage, s'il n'a pas d'argent à sa disposition, il faut qu'il renonce à son projet. D'un autre côté, les fermages et revenus des propriétaires se payant en argent, il doit arriver souvent que des sommes d'argent considérables viennent

(100)

dans les mains de femmes, d'enfans ou d'autres personnes qui, par caractère, ne se soucient pas de prendre la peine ou de courir les risques attachés à ces sortes d'entreprises. Il sera donc bien avantageux pour la société que ces personnes à argent confient leurs fonds à ces hommes actifs et intelligens pour les échanger contre des matériaux, des vivres et autres marchandises qui n'attendent qu'un acheteur, ce qui hâtera la marche de ces richesses vers la consommation.

La condition ordinaire de ce contrat, c'est que le propriétaire de l'argent ou capital prêté aura une part du profit ou bénéfice qui est censé résulter de l'emploi de l'argent.

Comme l'intention du prêteur a été de s'affranchir des risques et des

(101)

incertitudes, et que celle de l'emprunteur a été de disposer du capital à sa fantaisie, sans rendre compte de ses opérations, cette portion destinée au prêteur est ordinairement fixe et indépendante des événemens; elle se règle sur la quantité du capital prêté. C'est ce qu'on nomme *intérêt*.

Les prêteurs de capitaux n'ayant qu'un seul objet en considération, qui est de s'assurer la rentrée de leur capital et le paiement des intérêts pendant le tems du prêt, et ne s'inquiétant gueres au surplus de la nature d'emploi auquel leur capital sera destiné, il doit naturellement s'établir entre tous les propriétaires d'argent ou *capitalistes* une concurrence pour prêter leurs fonds, quels que soient les emplois, s'il y a égale sûreté. Cette concurrence des prêteurs entre

(102)

eux, combinée avec la concurrence opposée des emprunteurs entre eux, forme nécessairement un taux courant et uniforme, pour le moment, dans l'évaluation de l'intérêt, à égalité de sûretés.

L'intérêt ne peut monter au-dessus de ce taux général, dans quelques cas particuliers, qu'en raison inverse des sûretés offertes par l'emprunteur.

Plus il y aura de capitaux à prêter à intérêt relativement aux demandes qu'en font les emprunteurs, ou ce qui est la même chose, relativement aux emplois lucratifs qu'on peut faire de l'argent, plus l'intérêt sera faible; si, au contraire, il y a beaucoup d'emplois à faire, et par conséquent beaucoup de demandes de la part des emprunteurs, mais peu de

(103)

capitaux à prêter, le taux de l'intérêt montera dans la proportion de ce rapport.

Ainsi, plus un pays sera riche, c'est-à-dire, plus il y aura abondance de capitaux, plus le taux de l'intérêt y sera modique; et comme cette modicité de l'intérêt est un grand encouragement pour toutes les entreprises de manufactures et de commerce, tous les genres d'emplois y seront bientôt chargés de toutes les entreprises qu'ils peuvent supporter, ce qui diminuera de plus en plus les occasions de placer les capitaux, et tendra encore à faire baisser l'intérêt.

La modicité du taux de l'intérêt est donc à la fois cause et effet de la prospérité d'un pays.

Les *capitalistes* ou simples pro-

(104)

priétaires d'argent font, comme les propriétaires des terres, des hommes oisifs qui possèdent les instrumens les plus utiles du travail, et qui en retirent gratuitement un bénéfice, c'est-à-dire, un bénéfice qui n'est acheté par aucun travail ni aucun risque réel; ainsi ils peuvent supporter une grande diminution dans le taux de l'intérêt qui leur est payé, sans être découragés pour cela de prêter leurs fonds aux gens industriels; au contraire, comme il leur faudra un capital bien plus grand pour se faire le même revenu, à mesure que l'intérêt baissera, ils seront portés à accumuler encore. Tel était l'état de la Hollande, où il y avait à la fois tant de richesses et tant d'économie.

Il faut qu'il y ait un taux d'intérêt fixé par la loi, pour tous les cas où

(105)

la loi adjuge au créancier des intérêts par forme d'indemnité, à défaut de stipulation expresse entre les parties; or, cette fixation de la loi étant faite pour suppléer à la convention des parties, il s'ensuit qu'elle doit suivre le taux courant de l'intérêt, qui est le taux auquel on doit présumer que les parties se seraient arrêtées, si elles eussent stipulé entre elles un intérêt.

Mais pour tous les cas où les parties intéressées ont stipulé elles-mêmes l'intérêt, c'est une absurdité et une injustice au législateur, de prétendre intervenir dans leur convention. C'est à la libre concurrence seule qu'il appartient de fixer le taux de l'intérêt, comme c'est à elle seule à fixer le taux des profits et des salaires, ou le prix des denrées. Quand

(106)

les parties intéressées se sont écartées du taux courant, il y a à présumer qu'elles y ont été déterminées par des circonstances particulières, que l'œil vigilant de l'intérêt personnel a su mieux apprécier, que ne pourraient le faire toutes les lumières du magistrat.

L'affaire du législateur, c'est de protéger et assurer, par tous les moyens possibles, l'exécution des conventions faites entre le prêteur et l'emprunteur. C'est à la fois un devoir imposé par la justice et une mesure dictée par la plus saine politique. Rien ne peut contribuer davantage à encourager les prêts; et, par conséquent, à amener l'accumulation des capitaux, la baisse de l'intérêt et la prospérité de l'industrie.

Donc tout ce qui tend à rendre

(107)

les prêts plus gênans et plus dispendieux, tout ce qui tend à assujettir à des formalités et à des dépenses, les sûretés et hypothèques que l'emprunteur doit naturellement exiger du prêteur, est un découragement et une entrave pour l'industrie. Tels sont les contrôles, les droits d'hypothèques et généralement toute formalité fiscale qui n'est pas indispensablement nécessaire pour assurer l'exécution des conventions.

Lorsqu'un capitaliste prête son argent à terme fixe, l'intérêt se règle à tant pour cent par année; c'est-à-dire, à raison de tant de livres par chaque cent livres du capital. Si le capitaliste renonce au droit de retirer son argent et se contente de recevoir seulement l'intérêt, ou à perpétuité ou pendant sa vie, alors on se fert

(108)

d'autres termes. L'intérêt se nomme *rente* ou *annuité*, soit *perpétuelle*, soit *viagere*. La *rente* ou *annuité* s'évalue comme l'intérêt, d'après son rapport avec le capital donné, mais en autres termes. Si la *rente* est le 20^{me} du capital, on dit que la *rente* est au denier 20. Si elle est le 25^e, le 30^e, &c., on dit qu'elle est au denier 25, 30, &c. Ainsi, une *rente* au denier 20 est la même chose qu'une *rente* à 5 pour cent, parce que 5 est le 20^e de cent; une *rente* au denier 25, au denier 30, &c., est la même chose qu'une *rente* à 4, à 3 $\frac{2}{3}$ pour cent, parce que 4 est le 25^e, et que 3 $\frac{2}{3}$ est le 30^e de cent.

Le prix courant des biens-fonds s'évalue de la même manière. On dit que les terres se vendent au denier 30 ou au denier 40, quand le revenu

(109)

net annuel est le 30^{me} ou le 40^{me} du prix capital de l'acquisition. Dans cet exemple, le capitaliste a placé son argent à 3 $\frac{2}{3}$ ou à 2 $\frac{1}{2}$ pour cent, parce que pour chaque cent livres du prix capital, il doit retirer annuellement, ou 3 liv. 6 sols 8 den. ou 2 liv. 10 sols.

Les *capitalistes* ou *propriétaires d'argent* rendent encore à la circulation plusieurs autres services importants, qui participent de la nature du prêt. Tels sont les *escomptes*, les *assurances*, les *commandites*.

L'*escompte* est une convention, par laquelle un capitaliste avance au porteur d'une lettre-de-change ou billet à terme fixe, le montant de cet effet, sous la déduction de l'intérêt de cette avance, calculé jusques au terme de l'échéance.

(110)

L'escompte tient de la nature de l'échange ou vente , en ce que le capitaliste acquiert la propriété de la lettre-de-change ou billet escompté ; et il tient de la nature du prêt , en ce que le commerçant qui reçoit l'avance , endosse la lettre ou billet qu'on lui escompte , et s'engage personnellement à la restitution de la somme avancée.

Les risques ou fortunes de mer ont donné lieu aux *assurances*. Il ne faut qu'un accident de ce genre pour ruiner un commerçant ou pour l'obliger à renoncer à de nouvelles entreprises. Mais , sur 100 ou 1000 bâtimens , quand il en périrait un 30° ou un 20° , cette perte serait compensée par le bénéfice des autres , et étant répartie sur chacun d'eux au *prorata* de leurs valeurs ou chargemens respectifs , elle

(111)

ne composerait qu'un article de dépense peu considérable. En conséquence , des capitalistes consentent à se charger de toutes les fortunes de mer , moyennant une *prime* qui leur est payée par les propriétaires du vaisseau et de la cargaison , et cette prime étant évaluée un peu plus haut que la chance des pertes , il en résulte au total , un profit suffisant pour encourager les assureurs , lequel étant acquitté finalement par les consommateurs de la cargaison et confondu dans le prix de chacun des articles qui la composent , est trop peu sensible pour décourager la consommation.

L'assurance est une sorte de convention tacite entre tous les vaisseaux assurés , par laquelle ils s'obligent à indemniser celui ou ceux d'entre eux qui auront le malheur de périr en

(112)

mer. La compagnie d'assurance leur prête les fonds nécessaires pour solder cet engagement, et s'en rembourse avec les primes qu'elle reçoit.

La commandite est une société entre un capitaliste et un entrepreneur de spéculations de commerce, dans laquelle le premier fournit son argent, pour mise, et l'autre son industrie. Ainsi, c'est un prêt dont l'intérêt, au lieu d'être fixe et évalué d'après la somme prêtée, est, au contraire, éventuel et réglé sur les bénéfices que cette somme pourra produire.

§. I I.

Des différentes especes de Commerce.

Tout échange que l'on fait dans la vue de revendre la chose avec profit, est ce qu'on nomme *commerce*.

Le

(113)

Le commerce, considéré relativement aux lieux entre lesquels il se fait, se divise en commerce *intérieur* et en commerce *extérieur*.

Le commerce *intérieur* est celui qui se fait dans un même pays, c'est-à-dire, entre personnes d'une même nation, résidentes sous le même empire, en sorte que les marchandises qui sont l'objet de ce commerce ne sortent point du pays, soit qu'elles se transportent du vendeur à l'acheteur par l'intérieur même du pays, ou le long des côtes de la mer. Ce dernier genre de commerce est désigné particulièrement, sous le nom de *commerce côtier* ou *cabotage*.

Le commerce intérieur, considéré relativement à la nature de ses opérations, se subdivise en *commerce en gros* et en *commerce en détail*. Le com-

K

(114)

merçant *en gros* vend ses marchandises par grosses parties, et dans des quantités tout-à-fait hors de proportion avec la consommation des acheteurs; aussi ne vend-il gueres qu'à d'autres commerçans. Le commerçant *en détail* vend ses marchandises en petites parties et dans des quantités proportionnées à la consommation des acheteurs; aussi ne vend-il gueres qu'aux consommateurs.

Le premier de ces commerçans tient ses marchandises en *magasin*. L'autre tient les siennes en *boutique*.

Le commerce *extérieur* est celui qui se fait entre personnes de nation différentes, et qui nécessite la sortie des marchandises qui en sont l'objet.

Le commerce extérieur, considéré relativement à la nature de ses opéra-

(115)

tions, se subdivise en *commerce étranger de consommation* et en *commerce étranger de transport*.

Le commerce *étranger de consommation* est celui qui achete des marchandises étrangères pour les livrer à la consommation du pays.

Le commerce étranger de consommation se fait quelquefois *directement*, quelquefois *par circuit*. Il se fait *directement*, quand nous achetons les marchandises étrangères avec notre propre produit. Il se fait *par circuit*, quand nous achetons ces marchandises étrangères avec d'autres marchandises étrangères que nous avons importées pour les revendre; comme, par exemple, quand nous achetons des toiles d'Allemagne avec du sucre et du café que nous avons acheté en Amérique. Ce sucre et ce café ont néanmoins été achetés

(116)

avec notre propre produit , car , en dernière analyse , il n'y a pas d'autre manière d'acheter.

Le commerce étranger de transport est celui qui achète des marchandises étrangères , pour les livrer à la consommation d'un autre pays étranger.

Tous ces différens genres de commerce ont pour objet d'échanger une chose superflue et qui ne trouve pas de consommateurs , contre une chose qui manque et qui est demandée par des consommateurs ; sous ce rapport , ils sont tous avantageux aux progrès de l'industrie , puisqu'ils l'encouragent à produire , dans deux endroits différens à-la-fois , un superflu qu'elle ne produirait pas , sans la certitude de pouvoir l'échanger contre une chose consommable.

Mais ils sont avantageux dans des

(117)

degrés différens , et si l'un de ces commerces ne marche qu'aux dépens d'un autre genre de commerce qui serait plus avantageux , alors le premier est , dans ce cas particulier , un désavantage réel pour l'industrie.

Les entrepreneurs de travail ne peuvent étendre leurs entreprises , qu'en raison du capital qu'ils possèdent ou dont ils ont la disposition ; quand tout ce capital est converti en marchandises , il faut que leurs entreprises s'arrêtent , et que , par conséquent , toute la portion d'industrie nationale qu'ils tenaient en activité , reste oisive , jusques à ce que ce capital leur soit remplacé , avec profit , par un équivalent qu'ils puissent convertir de nouveau en matières et en vivres pour recommencer de nouvelles entreprises , et remettre en activité une portion

(118)

d'industrie nationale proportionnée à ce capital. Or, c'est le commerce qui opère ce remplacement; et comme chaque entrepreneur d'ouvrage proportionne la totalité de ses entreprises annuelles aux demandes que lui fait le commerce, on n'apperçoit point de cessation dans son travail : cependant la somme de ses entreprises annuelles n'en est pas moins déterminée, par le plus ou moins de fréquence des remplacemens de son capital.

Ainsi plus les remplacemens que le commerce fait aux entrepreneurs de travail seront prompts et fréquens, plus la somme d'industrie qu'un même capital peut tenir en activité sera considérable; et comme le commerce n'agit que pour les consommateurs, et que, par conséquent, sa marche est réglée par celle de la consumma-

(119)

tion, plus la consommation est rapprochée de la production, plus alors la marche du commerce est rapide; plus les remplacemens qu'il fait aux entrepreneurs de travail sont fréquens, dans un même espace de tems.

Ainsi, un capital de 100,000 livres employé dans un commerce, entre Paris et Rouen, dont l'objet fera d'échanger des articles de manufactures de Paris, contre des articles de manufactures de Rouen, tiendra une plus grande quantité d'industrie manufacturière en activité, dans le cours de l'année, que ne le ferait un même capital de 100,000 liv. employé dans un commerce entre Paris et Marseille, dont l'objet serait d'échanger des articles de manufactures de Paris, contre des articles de manufactures de Marseille; et cette quantité sera plus

(120)

grande de toute la portion d'industrie qu'on pourrait tenir en activité de part et d'autre, pendant l'espace de tems dont tous les trajets de Marseille à Paris, y compris les retours, excéderont tous ceux de Rouen à Paris, y compris les retours, pendant le cours d'une année.

Si ce capital est employé dans un commerce étranger de consommation, outre la longueur du trajet, il y a encore à considérer que dans chacune de ses opérations, ce capital ne remplace pas, comme dans le cas précédent, deux capitaux français, c'est-à-dire, deux capitaux employés par des entrepreneurs français, mais seulement un capital français et un capital étranger; ainsi, toutes choses égales d'ailleurs, un capital employé au commerce étranger de consommation

(121)

consommation, fera de moitié moins avantageux à l'industrie nationale, qu'un capital employé dans le commerce intérieur.

Si ce capital est employé au commerce étranger de transport, il ne remplacera que des capitaux étrangers; c'est-à-dire, des capitaux employés chez l'étranger et servant à occuper des ouvriers étrangers; ainsi, à l'exception des hommes occupés au transport, chargement, &c. des marchandises, lesquels peuvent être des nationaux, il ne tiendra en activité aucune portion de l'industrie nationale; et le seul avantage que le pays en retirera, pour l'augmentation de la masse de ses richesses, consistera dans le bénéfice du négociant.

Ainsi, quand le commerce intérieur offre encore des emplois aux

L

(122)

capitaux du pays , il est à désirer qu'aucun de ces capitaux n'en soit détourné pour aller se consacrer aux opérations du commerce étranger ; et tant que le commerce étranger de consommation n'a pas encore absorbé tout ce qu'il peut employer de ces capitaux , il est également à désirer qu'aucun d'eux n'aille au commerce de transport ; mais en ceci , comme en tout le reste des opérations de l'industrie , il suffit de laisser aux capitaux la plus grande liberté , pour que d'eux-mêmes ils prennent la direction la plus conforme à l'avantage général.

A moins qu'une loi de monopole ou de prohibition ne vienne déranger le cours ordinaire des choses , l'emploi le plus prochain offrira plus de profits au capitaliste ou au commerçant qui emploie le capital ; ou , au moins ,

(123)

à égalité de profit pécuniaire , il lui offrira moins de risques et moins d'incertitudes , ce qui équivaut réellement à une supériorité de profit ; donc cet emploi sera nécessairement préféré. Ainsi , tant que le commerce intérieur offrira de l'emploi aux capitaux , l'intérêt particulier de chacune des trois parties qui se trouvent intéressées dans toute opération quelconque de commerce , c'est-à-dire , du *producteur* , du *commerçant* et du *consommateur* , concourra à retenir dans cet emploi tout le capital national disponible ; et de même , tant que le commerce étranger de consommation n'aura pas absorbé tout ce qu'il peut contenir et employer de capital national , ce même intérêt s'opposera à ce qu'aucune partie de ce capital aille chercher de l'emploi dans le commerce étranger de transport. Il n'y a que

(124)

de mauvais réglemens et une violation de la liberté naturelle du commerce qui puissent intervertir cet ordre de choses.

SECONDE PARTIE.

De la Richesse Nationale , de son étendue, de ses progrès et de son déclin.

ON peut juger de la richesse d'une nation d'après plusieurs signes ; 1°. d'après l'étendue et l'activité de sa circulation ; 2°. d'après le revenu annuel de la nation ; 3°. d'après l'étendue de son commerce avec les autres nations.

Ce sont autant de manieres différentes d'évaluer la quantité de richesses qu'elle peut consommer annuellement.

Quelques personnes ont regardé aussi la quantité du numéraire circulant dans un pays , comme un moyen d'évaluer sa richesse.

(126)

En observant l'état et la marche de la richesse nationale , sous chacun de ces différens aspects , on apperçoit les causes et les effets des diverses révolutions qu'elle peut subir.

(127)

CHAPITRE PREMIER.

De la Circulation générale.

LA circulation générale d'un pays , se compose de la masse totale des richesses qui sont en marche pour se rendre à leur commune destination , qui est la consommation.

Il y a des richesses qui ont une longue carrière à parcourir , avant d'arriver dans la main du consommateur. D'autres qui ne font que paraître et disparaître dans la circulation. Le blé que recueille le fermier et qu'il garde pour sa subsistance et celle de ses domestiques , est hors de la circulation , dès le moment où il entre dans les granges du fermier ; mais la laine qu'il vend pour les fabriques de drap , peut devenir la matière

L 4

(128)

de vingt échanges successifs , avant d'avoir reçu tous les différens degrés de main - d'œuvre qui la rendent propre à la consommation ; ensuite elle peut être exportée , et en sortant ainsi de la circulation nationale , parcourir encore une longue carrière dans la circulation des pays étrangers , avant d'arriver à son consommateur.

Ce que le travail et l'industrie consomment , sous le nom de *salaires* et de *profits* , quoique physiquement consommé et anéanti , reste néanmoins en entier dans la circulation , et y est représenté par un surcroît de valeur ajouté à la valeur primitive des matières. Ainsi , les substances consommées , pendant un mois , par un fabricant de draps , pour nourrir ses ouvriers et se nourrir lui-même , (avec plus ou moins d'abondance ,

(129)

selon le taux plus ou moins élevé de leurs salaires et de ses profits) sont matériellement anéanties , sauf ce qu'eux et lui pourraient en avoir épargné ; mais néanmoins la totalité de ces substances est représentée par le surcroît de valeur qu'ont acquis , pendant ce mois , les matières premières travaillées dans la manufacture , et ces substances circulent sous cette nouvelle forme.

Mais s'il y a une portion des produits d'une année qui n'entrent pas du tout dans la circulation ou qui en sortent de très-bonne heure , il y a aussi dans la circulation de cette même année , une grande quantité de richesses produites dans les années antérieures. Il peut y avoir aujourd'hui , dans la circulation , telle pièce d'orfèvrerie , dont la matière est hors de

(130)

la mine depuis plus de vingt siècles.

Néanmoins la production annuelle doit naturellement chercher à se régler sur la consommation annuelle ; et quelque longue que soit la période de circulation d'une richesse particulière, il est vraisemblable que la quantité qui en est remise annuellement dans la circulation par les producteurs, répond à la quantité qui en est aussi annuellement retirée par les consommateurs.

A mesure qu'augmente la consommation annuelle d'une denrée dans un pays, et, par conséquent, la demande annuelle de cette denrée, les producteurs augmentent aussi annuellement la quantité qu'ils mettent dans la circulation, soit de cette denrée, soit de la denrée qui la représente. Ainsi, à mesure qu'a augmenté en

(131)

Europe la consommation annuelle du thé, du sucre, du café, et des autres denrées des Indes, les denrées européennes qui représentent ces productions Indiennes, (c'est-à-dire, qu'on donne médiatement ou immédiatement pour les payer), sont entrées en plus grande quantité dans la circulation générale de chacun des pays qui consomment ces denrées étrangères.

Ainsi, il y a une correspondance nécessaire entre la quantité du produit annuel d'un pays et la quantité de richesses, tant nationales qu'étrangères, qui y circulent annuellement.

Quand les demandes annuelles des consommateurs absorbent la quantité annuelle des productions, la circulation est aussi rapide qu'il soit possible ; et dans ce cas, les producteurs

(132)

étant encouragés à redoubler d'activité et d'industrie, tendent à grossir la masse de la circulation.

Quand, au contraire, les demandes annuelles des consommateurs, sont au-dessous de la quantité annuelle des productions, la circulation est stagnante, et son ralentissement avertit les producteurs de ralentir aussi leurs travaux, ce qui tend à diminuer la masse de la circulation.

Dans le premier cas, un pays marche vers une plus grande prospérité; les boutiques et les magasins se vident avec promptitude; les fabricans sont surchargés d'ouvrage; les bras sont recherchés et cherement payés; les produits de la terre sont, en conséquence, très-demandés; les fermiers cultivent avec plus de soin et plus d'ardeur; les propriétaires peuvent

(133)

retirer de plus fortes rentes, et fournir par-là à de plus grosses dépenses qui entretiennent toujours l'activité de la consommation. La masse de la circulation annuelle va sans cesse en grossissant; et comme en définitif cette masse se distribue annuellement dans toutes les classes de la société, chacune d'elles peut pourvoir plus abondamment à ses besoins et à ses jouissances.

Dans le second cas, un pays tourne à l'appauvrissement; les boutiques et les magasins restent encombrés de marchandises; les fabricans manquent d'ouvrage; les ouvriers sont trop nombreux et sont mal salariés; les produits de la terre sont peu demandés; les fermiers négligent la culture; les propriétaires sont forcés de diminuer le prix des baux, et, par conséquent, de restreindre leurs dépenses, ce qui

(134)

ralentit encore la consommation. La masse de la circulation s'amoin-drit journallement, et les moyens de satisfaire aux besoins et aux jouissances de la vie, diminuent pour tout le monde.

Quand la circulation est très-rapide, alors la consommation épuise sans cesse la masse de la circulation, et il est probable que cette masse est inférieure à la reproduction annuelle. Quand la circulation est stagnante, la masse de la circulation est surchargée, et vraisemblablement elle excède la production annuelle. Mais dans l'état ordinaire et moyen des choses, la masse de la circulation doit être à-peu-près égale à la quantité de la reproduction annuelle.

(135)

C H A P I T R E I I.

De l'Agent de la Circulation.

L'ARGENT monnoyé qui circule dans un Etat, ne fait point partie de la masse des richesses en circulation; à proprement parler, il n'a point de consommateur; et sa consommation insensible est le fait de la société toute entière, prise collectivement.

Par lui-même, il ne remplit aucun besoin, il ne satisfait aucune jouissance; et quoique d'une extrême utilité pour la multiplication des choses qui servent à cet usage, il ne fait pas plus partie de ces choses, que la roue d'un moulin ne fait partie du blé qu'elle sert à moudre.

Il est l'agent de la circulation,

(136)

l'instrument qui en facilite et en accélère les mouvemens et la rend par-là plus active et plus étendue.

Le rapport entre la quantité des richesses en circulation et la somme de numéraire existant dans un pays, est difficile à établir. Quelques personnes ont évalué le numéraire existant dans un pays, à un dixième de la circulation ou du produit commun annuel, d'autres au quart; mais ce rapport est modifié par tant de circonstances, qu'il est impossible de le chercher d'après des règles générales.

La supposition adoptée par certaines personnes, que le numéraire circulant en France, montait à plus de 2 milliards, est hors de toute probabilité. Cette masse énorme d'argent serait trop disproportionnée au produit

(137)

produit annuel, et, par conséquent, aux besoins de la circulation.

Plus la circulation est rapide, plus alors les mêmes pièces d'argent répètent leur fonction de monnaie, dans un tems donné, et, par conséquent, moins il faut de numéraire pour suffire aux besoins de la circulation. Plus la circulation est lente, plus elle exige de numéraire pour parcourir le même cercle d'opérations.

La marche du numéraire est presque toujours d'entrer par petites parcelles dans les coffres, dont il sort en grandes masses, et de sortir par petites parcelles des coffres où il entre en grosses masses. Ainsi, il entre par grosses sommes dans le coffre des propriétaires, des rentiers et autres riches consommateurs, et il sort de ce coffre par petites sommes pour la

M

(138)

consommation journaliere. Mais il entre par petites sommes dans le coffre des marchands , où il est versé par la consommation journaliere , ainsi que dans celui des fermiers , qui vendent leurs denrées successivement et par petites quantités dans les marchés , et il sort de ces coffres par grosses sommes , pour payer , aux échéances convenues , les engagements contractés par les marchands envers les fabricans , et par les fermiers envers les propriétaires. Il y a donc toujours une grande quantité de numéraire en stagnation dans les coffres , tant de la premiere espece que de la seconde , et cette quantité est en raison du plus ou moins de vitesse du mouvement de la circulation.

Plus ce mouvement sera rapide ,

(139)

plus les échéances seront rapprochées ; les propriétaires et rentiers stipuleront leurs paiemens par semestre ou même par quartier , et alors ils ne garderont dans leurs coffres que la somme correspondante à leur consommation d'un semestre ou d'un quartier. Les coffres de la seconde espece recueilleront en moins de tems plus de petites sommes , et si les ventes journalieres d'un marchand lui rendent 10,000 livres par semaine et qu'il ait 10,000 livres à payer à la fin du mois , il ne commencera à amasser l'argent de ses ventes et à le tenir en stagnation , qu'une semaine seulement avant l'échéance.

Si le mouvement de la circulation générale est lent , les échéances seront éloignées les unes des autres ; les pro-

(140)

priétaires et rentiers seront obligés de se prêter aux circonstances de leurs débiteurs, qui ne pourraient pas satisfaire à des termes très-rapprochés, et eux-mêmes auront peu d'intérêt à stipuler autrement; les rentes et fermages se payeront par année, et dès-lors, il faudra conserver en stagnation, dans les coffres de la première espèce, de quoi attendre le retour de l'échéance suivante, c'est-à-dire, une quantité de numéraire correspondante à la consommation de l'année. Les coffres de la seconde espèce se rempliront plus lentement, et pour acquitter une dette de 10,000 livres, il faudra que le marchand commence à garder dans son coffre, le montant de ses ventes journalières, au moins 15 jours avant l'échéance, si ces ventes ne lui rendent communément que 5,000 liv. par semaine.

(141)

CHAPITRE III.

Du Fonds de Consommation.

OUTRE la masse de richesses en circulation, il existe une autre masse de richesses qui est hors de la circulation, ou qui du moins n'y entre qu'accidentellement et pour une très-petite partie. Ce sont toutes les richesses accumulées entre les mains de ceux qui les possèdent dans l'intention de les consommer.

Ce fonds est composé de deux parties :

1°. Les richesses servant directement aux besoins, aisances et commodités de la vie; telles que les provisions de bouche, de garde-robe, le linge, les voitures, les chevaux de selle et de carosse, et le mobilier de toute

(142)

espece accumulé dans les mains des particuliers pour leur consommation et leur usage, ainsi que les maisons et autres constructions destinées à l'habitation ou à l'agrément.

2°. Les richesses qui servent, indirectement seulement, aux besoins, aisances et commodités de la vie, et dont l'objet immédiat est de multiplier les choses de la première espece. Telles que les outils de métier, les instrumens et machines, les animaux de labour et de charroi, les usines et constructions de tout genre, destinées à faciliter les travaux de l'agriculture, des arts et du commerce.

Ce fonds est le fruit de l'industrie et de l'économie des âges précédens, et n'est jamais plus abondant que dans les pays qui sont depuis long-tems dans l'opulence.

(143)

L'inconstance des modes tend à renouveler fréquemment, et avant la consommation, ce qui compose la première partie de ce fonds, et à rendre à la circulation plusieurs articles d'agrément et de commodité que rejettent les classes riches, et que les classes pauvres peuvent alors se procurer à très-bas prix.

Le progrès continuel des lumières et de l'industrie tend à renouveler aussi, avant la consommation, quelques-uns des articles qui composent la seconde partie, et à en rendre les matériaux à la circulation.

En ajoutant la masse de ce fonds, à la masse de la circulation, on a la somme totale des richesses existantes dans un pays.

CHAPITRE IV.

Du Revenu d'une Nation.

LA richesse d'un pays et son revenu sont deux choses fort différentes. Ainsi qu'un particulier, une nation peut posséder une grande masse de richesses qui se consomment insensiblement et ne lui rapportent aucun revenu.

Dans le sens absolu, *revenu* veut dire ce qui revient et se remplace à mesure qu'il se consomme; et comme tous les êtres que détruit la consommation ne peuvent être remplacés que par les produits de la terre, il s'ensuit que tout revenu est en dernière analyse le produit de la terre.

C'est parce que la plupart des produits de la terre se renouvellent une fois

fois par année, que le *revenu* s'évalue d'après son montant annuel.

Le revenu d'une nation est la totalité des choses qu'elle peut consommer dans le cours de l'année, sans s'appauvrir.

En considérant une nation indépendamment de toutes relations avec les autres peuples, son revenu annuel consiste dans la totalité des productions qu'elle recueille annuellement de son territoire, en y comprenant ses pêcheries, ses mines et ses carrières.

C'est faire un double emploi que d'y joindre, comme ont fait quelques personnes, la valeur du produit annuel de son industrie et de ses manufactures. C'est comme si, pour connaître la quantité d'hommes qu'un

(146)

pays peut nourrir, on additionnait la quantité de blé qu'on y moissonne, plus la quantité de farine que les moulins y produisent, plus la quantité de pain qu'y fabriquent les boulangers. Ou bien, c'est la même chose que si on composait le revenu d'un riche propriétaire, de la totalité des fermages que lui paient ses fermiers, plus des gages, salaires et profits qu'il paie annuellement à ses domestiques et fournisseurs. En un mot, c'est additionner deux fois le même revenu, sous la forme dans laquelle il se perçoit et sous la forme dans laquelle il se dépense. La nature ne nous accorde ses productions, qu'à la charge de les travailler pour les approprier à nos besoins et à nos jouissances; ce sont les ouvriers des manufactures qui remplissent cette charge; en la remplissant, il faut

(147)

qu'ils subsistent d'une partie de ces mêmes productions, et c'est cette partie de productions, consommée pendant leur travail, qui ajoute un surcroît de valeur à la partie qu'ils ont travaillée. Ceux qui consomment ces productions travaillées, paient comme s'ils consommaient non-seulement la matière première, mais même les substances que les ouvriers ont consommées ou pu consommer pendant leur travail, et ils paient ainsi, parce qu'ils jouissent d'une peine qu'ils n'ont pas prise, parce qu'ils se sont affranchis d'une charge attachée à leur jouissance, et qu'ils ont rejeté cette charge sur d'autres; mais, dans la réalité, ils ne consomment et ne détruisent autre chose que la matière première; la valeur ajoutée par le travail, n'étant qu'une fiction imaginée pour que les

N 2

(148)

consommateurs remplacent à celui qui en a fait l'avance, la consommation préalable occasionnée par un travail dont ils s'exemptent. Quand un consommateur a complètement usé, dans son année, dix livres pesant de drap, quelque fini et bien travaillé que ce drap puisse être, il n'a réellement détruit que dix livres de laine, quoiqu'il ait payé pour cet article de consommation, une valeur peut-être vingt fois plus forte que la valeur originaire de la laine, et les 19-20^{es} du prix de son drap ne sont que le remboursement d'une consommation déjà faite par d'autres que par lui, mais du travail desquels il a voulu profiter.

Ceux qui vivent de salaires et de profits, ont donc pour *revenu* la dépense des consommateurs; ainsi, le

(149)

revenu d'une nation n'est pas, à beaucoup près, la même chose que la somme de tous les revenus particuliers.

Celui qui épargne une partie de son revenu, soit que ce revenu lui provienne de sa terre ou de son industrie, garde cette épargne ou en nature de chose consommable, ou, sous forme de monnaie. Dans le premier cas, cette épargne ajoute au fonds de consommation; dans le second cas, la chose que ce particulier aurait pu consommer, reste dans la circulation. Quand ce particulier prête à d'autres l'argent de ses épargnes, c'est une véritable cession qu'il leur fait des choses consommables qu'il a laissées dans la circulation, et qu'il avait droit d'y prendre pour sa consommation.

Il y a dans le revenu d'une nation

N 3

(150)

une partie dont la consommation est *obligée*, et une autre dont la consommation est *libre*.

La première est celle qui doit nourrir et entretenir tous les agens et instrumens de la culture et de la reproduction. On ne peut en détourner aucune portion pour un autre usage, sans attaquer directement dans sa source la richesse nationale et affaiblir le revenu courant.

La seconde partie, qui est ce qu'on nomme aussi le revenu *net*, peut être arbitrairement dissipée, sans que le revenu courant en soit affecté.

Dans l'état actuel de la culture en Europe, on évalue communément le revenu net à un tiers du revenu total.

(151)

Le revenu *total* est égal à la somme du produit de toutes les terres. Le revenu *net* est égal à la somme de tous les revenus des propriétaires fonciers.

De tous les revenus qu'une nation tire de son territoire, le moins avantageux est celui qui provient des mines d'or et d'argent, parce que, d'une part, ces métaux étant d'une consommation très-lente, chaque quantité nouvelle qu'on en met dans le commerce diminue d'autant la valeur de ce qui y existe déjà de ces métaux, et dès-lors cette quantité nouvelle doit valoir moins que ne valait une quantité pareille, avant que celle-là fût mise dans le commerce; d'où il résulte que la valeur de cette sorte de revenu va toujours en décroissant; et parce que,

(152)

d'une autre part, l'exploitation des mines, à mesure qu'on les creuse davantage, entraîne plus de dépense et de travail. Aussi, ce genre de propriété tend à appauvrir les nations qui y consacrent leur industrie.

(153)

CHAPITRE V.

Des Nations salariées.

DANS l'état ordinaire des choses, une nation est dans la situation d'un propriétaire foncier qui subsiste du produit de ses terres, soit qu'il le consume en entier dans sa maison, soit qu'il en échange une partie avec ses voisins pour se procurer quelques autres articles de consommation.

Mais il y a certaines nations qui, ne possédant qu'un territoire très-borné, auraient trouvé trop peu de ressources dans les produits de ce territoire, pour maintenir chez elles une population un peu considérable, si elles ne se fussent adonnées à travailler pour d'autres nations.

Ces nations sont dans l'état d'un

(154)

homme salarié ; elles ne consomment pas les matières sur lesquelles s'exerce leur industrie , ni l'équivalent de ces matières ; elles ne peuvent consommer autre chose que ce qui leur est abandonné , pour le salaire de leur travail , par les autres nations , et ce sont ces salaires qui constituent le revenu d'une nation salariée.

Une telle nation est comme un entrepreneur de son propre travail ; elle possède des capitaux *fixes* et *circulans* dont le profit entre dans ses salaires et se confond avec eux. Avec son capital *circulant* , elle achète et revend pour son propre compte ; mais il faut toujours supposer , dans toutes ses opérations , deux nations étrangères dont les produits s'échangent entre eux pour leur consommation respective , et ne pas oublier

(155)

que la nation salariée n'est que l'agent intermédiaire de ces échanges , et qu'elle ne peut en rien consommer au-delà de la part qui lui demeure à titre de profits ou de salaires. Son capital *fixe* consiste en machines , et surtout en vaisseaux et instrumens de navigation qui contribuent à grossir son revenu.

Mais le revenu qu'elle reçoit lui est fourni par d'autres nations qui ne peuvent le lui fournir annuellement qu'autant que leur produit territorial est dans le cas d'y suffire ; ainsi , ce n'est que dans un sens relatif que ces salaires et profits sont considérés comme un *revenu* ; et on ne peut pas citer une pareille nation comme une exception à ce principe évident : *que tout revenu vient de la terre en dernière analyse.*

(156)

Quelques nations salariées ont été tellement secondées par leur position géographique relativement à leurs voisins, et par d'autres circonstances et événemens particuliers, qu'elles ont pu élever leurs salaires et leurs profits à un taux excessif, et que n'ayant peu ou point de concurrens, elles ont pu soutenir ce taux pendant assez long-tems pour acquérir d'immenses capitaux par les économies qu'elles ont faites sur des salaires et profits extrêmement disproportionnés à leur consommation. Tels ont été, dans le moyen âge, les Génois et les Pisans, et depuis, les villes Anséatiques, la Hollande, &c.

Mais une telle richesse est bâtie sur des fondemens précaires, puisqu'elle porte sur le sol d'autrui, et

(157)

elle s'écroule au moment où les voisins qui l'entretenaient, ne veulent plus ou ne peuvent plus fournir de revenu à la nation salariée, ce qui met celle-ci dans la nécessité de vivre de ses capitaux, et la ramène, au bout de quelque tems, à l'état de pauvreté et de faiblesse auquel elle est condamnée par sa situation naturelle.

(158)

C H A P I T R E V I.

Du Commerce des Nations.

LA totalité des marchandises, brutes ou manufacturées, qu'une nation tire des nations étrangères par la voie du commerce, constitue la masse de ses *importations*.

La totalité des marchandises brutes ou manufacturées qu'elle envoie, par la voie du commerce, aux nations étrangères, constitue la masse de ses *exportations*.

Dans le cours ordinaire des choses, le commerce d'une nation n'est pas pour elle un moyen direct d'augmenter ses richesses; naturellement ses commerçans évaluent le plus haut qu'ils peuvent les articles qu'ils vendent aux nations étrangères, et don-

(159)

nent le moins qu'ils peuvent à celles-ci pour les articles qu'ils achètent d'elles; mais les commerçans de ces nations étrangères en font autant de leur côté, et il est probable que, des deux parts, il faut qu'on s'arrête à l'évaluation la plus raisonnable.

Si une nation s'enrichissait directement par ses échanges avec les autres, c'est-à-dire, si elle recevait constamment une valeur réellement supérieure à celle qu'elle donne, un tel commerce appauvrirait d'autant les autres, et par cette raison, il ne pourrait durer long-tems.

Mais l'effet du commerce est de donner une valeur au superflu de chacune des deux nations, en procurant des consommateurs à ce superflu; par là, il encourage la production et l'accroissement graduel de ce superflu chez les deux nations à-la-fois; il

(160)

les enrichit indirectement l'une et l'autre, en même-tems, et les met toutes deux en état de continuer entre elles les mêmes opérations avec encore plus d'avantage.

Toutes choses égales d'ailleurs, une marchandise venue de l'étranger coûte plus cher au consommateur, que si elle eût été produite et fabriquée dans le pays même, à cause des frais et risques du transport qui font une des charges de la consommation. Ainsi, dans l'état ordinaire et naturel des choses, les consommateurs nationaux pourront offrir, de la même marchandise un prix plus haut que les consommateurs étrangers, parce que les premiers ont des frais de moins à payer. Donc naturellement, les marchandises qu'on exportera seront celles qui seront le moins demandées dans l'intérieur,

et

(161)

et toutes choses égales, les marchands auront intérêt à préférer les consommateurs nationaux aux étrangers.

Par une suite du même principe, les marchandises importées de l'étranger, étant chargées des frais et risques du transport, toutes choses égales d'ailleurs, l'industrie nationale aura un avantage sur l'industrie étrangère, et les consommateurs auront intérêt à préférer les marchandises nationales aux étrangères. Donc, naturellement les marchandises qu'on importera de l'étranger, seront celles que l'industrie nationale aurait le moins d'intérêt, ou le moins de moyens de produire.

Une nation qui importe pour revendre, est, à l'égard des autres nations, ce qu'est un marchand à l'égard des consommateurs. Ce genre de commerce est pour elle un moient direct

(162)

d'acquérir des richesses. Mais pour que les autres nations consentent à lui laisser cet emploi et à ne pas faire leurs affaires par elles-mêmes, il faut quelque circonstance extraordinaire, telle que l'une des deux suivantes. Ou bien, la situation géographique de cette nation, en fait un entrepôt commode et avantageux pour les autres peuples qui ont des superflus à échanger respectivement : telle est la situation de la Hollande, de Dantzick, &c., pour le commerce d'entre le Nord et le Midi de l'Europe. Ou bien, cette nation, par une grande force maritime et de nombreux établissemens dans les diverses parties du monde, se fera assuré le monopole d'une grande partie des productions les plus recherchées par les riches consommateurs de tous les pays. Telle est la situation de l'Angleterre.

(163)

CHAPITRE VII.

De la Balance du Commerce.

DE deux nations qui commercent ensemble, chacune croit recevoir l'équivalent de ce qu'elle donne et ne croit donner que l'équivalent de ce qu'elle reçoit; autrement, il n'y aurait pas long-tems de commerce entre elles; ainsi, les exportations qu'une nation fait aux autres, sont naturellement l'équivalent des importations qu'elle en reçoit.

Mais ces exportations et ces importations sont composées de marchandises de natures différentes; et comme parmi les divers articles de commerce, il en est un qui excite plus la cupidité que tous les autres, c'est sur celui-là que l'attention s'est

(164)

portée le plus particulièrement. Cet article , ce sont les métaux précieux.

Lorsque dans la masse des marchandises qu'une nation importe des autres nations avec lesquelles elle commerce , il se trouve des métaux précieux , un préjugé mercantile a fait imaginer que l'opération en étoit plus avantageuse ; et par suite , qu'elle étoit d'autant plus avantageuse , que ce genre particulier de marchandise y dominait plus , quoique cependant on ne l'importât , ainsi que tous les autres articles d'importation , qu'en cédant une valeur équivalente.

Mais toutes les nations civilisées consomment des métaux précieux , sous forme de monnaie et sous forme de meubles ; ainsi , pour fournir à ces consommations , toutes les nations qui n'exploitent pas de mines , doivent

(165)

recevoir des métaux précieux , directement ou indirectement , des nations qui exploitent les mines.

Et comme l'exploitation des mines est le plus mauvais emploi qu'on puisse faire de l'industrie , et que cet emploi tend à appauvrir les nations qui s'y livrent , cette circonstance a dû accréditer le préjugé , que les opérations de commerce étoient avantageuses aux peuples qui recevoient l'or et l'argent pour d'autres marchandises , et défavorables à ceux qui les donnaient en échange.

On a appelé *balance du commerce* , la quantité de métaux précieux qui se donne ou se reçoit , pour balancer ou égaliser les importations avec les exportations.

Dans le commerce d'entre deux

(166)

nations , on dit de celle qui reçoit l'argent parmi les articles de ses importations , que *la balance est en sa faveur* , et de celle qui donne ou exporte cet article de commerce , que *la balance lui est contraire*.

Suivant ce langage , une nation peut avoir la balance contraire avec un peuple , et cependant avoir en sa faveur la balance générale ; c'est-à-dire , qu'elle peut exporter de l'argent à ce peuple en particulier , mais au total en recevoir plus qu'elle n'en exporte , en prenant collectivement tous les peuples avec lesquels elle commerce ; et ce doit être nécessairement le cas de toute nation qui consomme de ces métaux , sans en recueillir chez soi.

Rien n'est donc plus illusoire que cette manière d'apprécier la richesse

(167)

respective des nations ; il est plus simple et plus vrai d'en juger comme de celle des particuliers. Quand un homme qui vit dans ses terres , va acheter à la ville beaucoup d'objets de luxe et d'agrément , il est réputé d'autant plus riche , qu'il a plus de superflu à dépenser de cette manière. De même , si une nation jouit d'une parfaite liberté dans son commerce avec les étrangers , si ses exportations et importations sont laissées à leur cours naturel , sans gênes ni encouragemens artificiels , on ne risquera pas de se tromper en la jugeant d'autant plus riche , qu'elle importera plus annuellement des nations étrangères , puisque c'est une preuve qu'elle a d'autant plus de richesses superflues annuellement à sa disposition.

Mais le commerce étranger n'est

(168)

avantageux à une nation qu'autant qu'il porte sur des articles superflus et qui surabondent chez elle. Une nation qui n'aurait presque point de manufactures, et qui, pour se procurer des objets de fabrique étrangère, exporterait constamment, année commune, une partie de ses récoltes, ferait un commerce véritablement ruineux, puisqu'il tendrait à diminuer de plus en plus les moyens de subsistance, et par conséquent les moyens de population; que dès lors il attaquerait cette nation dans la source même de sa force et de son existence, ou tout au moins arrêterait son aggrandissement naturel. Plus les propriétaires y prendraient le goût des manufactures étrangères, plus alors ils exporteraient de blé, et plus ils seraient forcés de retrancher sur leur suite, leurs domestiques,

(169)

tiques, &c., afin de fournir à leurs nouvelles dépenses; ainsi les productions du sol national iraient constamment, et dans une progression toujours croissante, nourrir une population étrangère, c'est-à-dire, celle des ouvriers dont on y consommait les ouvrages. La Pologne, par exemple, qui ne paie guère qu'avec ses propres blés tout ce qu'elle consomme en denrées étrangères, comme sucre, café, vins, &c. ou en beaux ouvrages de manufacture, ne peut faire toutes ces consommations qu'aux dépens de sa population, et en nourrissant avec le produit de son sol des ouvriers et des matelots d'Angleterre, de Hollande et des autres nations où ses blés sont importés.

Ce royaume exportait, avant les derniers troubles, plus de 50,000 lasts, tant froment que seigle, année

P

(170)

commune ; or , chaque last de bled représente la subsistance annuelle de dix personnes. Depuis plus de 20 ans, les exportations faites de Pétersbourg, année commune , excèdent une valeur de 10 millions de roubles qui répondent à 46 millions de France. Elles consistent presque en totalité en produits bruts, en bleds, chanvres, lins, suif, &c. Les importations consistent en vins d'Espagne et de Portugal, café, sucre, modes, riches étoffes, &c. Ce genre de commerce est fondé sur la constitution politique de ces deux pays, où la très-grande majorité de la nation est dans un état de servitude et sous l'oppression d'un petit nombre de nobles qui disposent arbitrairement de son travail et la réduisent à ne consommer que les alimens les plus grossiers.

(171)

Toute nation encore peu avancée dans son industrie, et qui veut consommer les produits d'une industrie étrangère plus perfectionnée et plus raffinée que la sienne, jouit contre l'ordre de la nature. Elle ressemble à un particulier peu riche qui, se laissant séduire par l'exemple de ses voisins, fait plus de dépenses qu'il ne peut, et se ruine pour les imiter. Il faut alors qu'elle paye en productions de la terre, c'est-à-dire, en subsistances, et par conséquent, aux dépens de sa population, ce qui lui manque du côté de l'industrie, pour balancer les échanges. Mais quand deux nations sont arrivées à un degré d'industrie à peu près égal, il importe peu en quel genre elles exercent cette industrie dans les échanges qu'elles font entre elles, et il est assez indifférent d'observer quels sont respectivement

P 2

(172)

les articles de leur commerce. Chacune exercera naturellement son industrie dans le genre qui lui semblera le plus convenable à ses circonstances particulières, et il est très-vraisemblable qu'elles y gagneront toutes les deux.

TROISIEME PARTIE.

De l'action du Gouvernement sur la Richesse nationale.

L'ACTION du gouvernement et son influence sur la richesse nationale dépendent, quant à leurs effets, de deux circonstances principales.

1°. De la manière dont le gouvernement use relativement au travail et à l'industrie, du pouvoir qui lui est confié.

2°. De la manière dont il préleve sur la fortune nationale, la partie de richesses dont il a besoin pour ses dépenses.

Ainsi les deux objets principaux dont le gouvernement ait à s'occuper en économie politique, sont :

1°. Le genre de protection qu'il doit au travail.

(174)

2°. La forme la plus économique d'asseoir et de lever l'impôt.

Le gouvernement dirige sa conduite d'après le but qu'il croit devoir se proposer, et d'après le plan qu'il juge le plus propre à atteindre ce but, c'est-à-dire, qu'il la dirige d'après le système d'économie politique qu'il a adopté. C'est ce système qui le guide dans le genre de protection qu'il croit devoir au travail et à l'industrie, et même dans la forme d'imposition qu'il préfère, autant que ses besoins et les circonstances du moment le laissent maître du choix.

(175)

CHAPITRE PREMIER.

Des systèmes d'Economie politique.

IL semble qu'il ne peut y avoir deux opinions sur le but que doit se proposer tout *système d'économie politique*. La philosophie qui ne considère que le bien général de l'humanité; la politique qui ne voit que les moyens d'accroître la puissance de l'Etat, paraissent au moins d'accord sur ce premier point. Le but à se proposer est *d'entretenir le plus grand nombre d'hommes que le pays puisse faire subsister d'une manière convenable*.

La nature entraînant toutes les espèces animales vers leur propagation, par un attrait irrésistible qui l'emporte infiniment sur la peine attachée au travail, il devrait natu-

(176)

rellement en résulter que la propagation de l'espece humaine n'aurait d'autres limites que celles de la puissance du travail sur la terre réproductive, c'est-à-dire, que la population irait sans cesse en augmentant jusqu'à ce que la totalité de la terre fût arrivée au point de rendre le plus de subsistances qu'il fût possible au travail des hommes d'en retirer.

Mais pour arriver à ce résultat, il faudrait aussi que l'homme obéît aux vues de la nature avec autant de simplicité et de soumission que les animaux. Ceux-ci marchent tous invariablement vers la plus grande multiplication possible de leur espece, sans avoir d'autres obstacles à surmonter que les élémens et les especes ennemies. Mais l'homme qui a su dompter les élémens et s'assu-

(177)

jettir toutes les autres especes, porte par-tout avec soi un ennemi insurmontable; ce sont ses passions qui le rendent le plus redoutable adversaire de sa propre espece. La plus universelle, la plus constamment dominante de toutes ces passions, c'est la jalousie du pouvoir, ou le desir de l'emporter sur ses semblables; d'où nait l'amour de la propriété exclusive.

Au moyen de la propriété exclusive de la terre, condition indispensable de toute civilisation, la terre n'est plus à la disposition de celui qui veut travailler; elle est dans un petit nombre de mains avides et jalouses, et la subsistance de tout le reste de l'espece dépend des goûts et des caprices de ce petit nombre.

Encore ce petit nombre tend-il à

(178)

se resserrer de plus en plus ; tout propriétaire mettant son ambition à aggrandir la quantité de terre qui est à sa disposition , et les maîtres des propriétés les plus grandes ayant toujours le desir et les moyens d'engloutir les plus petites.

Dans cet état de choses inévitable , puisqu'il est fondé sur la nature même des passions humaines , les besoins *artificiels* (1) du riche étant

(1) Par besoins *artificiels* , il faut entendre tout ce que la sensualité , le caprice ou la vanité ajoutent de recherche et de raffinement à ces besoins *naturels* qui sont communs à tous les hommes sous un même climat. Ainsi la quantité des besoins artificiels dépend de celle des besoins naturels. Or , ceux-ci ne sont pas les mêmes sous tous les climats. Entre les tropiques , le vêtement et le logement ne sont plus des besoins naturels , comme sous les

(179)

la source où le pauvre doit puiser sa subsistance , la population sera en raison de la nature et de l'étendue de ces besoins , et elle croîtra à mesure de la quantité d'hommes qu'il faudra pour les satisfaire.

Mais comment le gouvernement agira-t-il sur ces besoins *artificiels* ? peut-il espérer de les diriger immédiatement lui-même dans la voie la plus favorable à ses vues ?

zones tempérées , où ces deux articles forment les deux classes principales des besoins artificiels. Si de tems immémorial le travail , le commerce et tous les arts de la civilisation ont été étrangers aux Peuples qui habitent la zone torride , au lieu d'en chercher la cause dans une différence imaginaire d'organisation , il est plus naturel de l'attribuer à l'inactivité nécessaire où languit l'industrie quand elle n'est pas stimulée par des besoins.

(180)

Sans doute les besoins artificiels du riche peuvent prendre quelquefois une direction plus favorable qu'une autre à l'accroissement de la population nationale ; mais , d'une part , il n'y a pas de sagesse humaine qui puisse donner à des besoins artificiels une direction un peu constante ; et d'autre part , les besoins artificiels les plus directement favorables à l'accroissement de la population , entraînent avec eux , pour l'ordinaire , des maux infinis , qu'on ne peut mettre en balance avec un tel avantage. Tel est l'esclavage domestique , ou la servitude féodale , deux sortes d'institutions qui font naître et qui entretiennent dans le riche le desir de multiplier les hommes autour de soi , comme , dans d'autres circonstances , il a le desir de multiplier ses troupeaux , ses meu-

(181)

tes , ses haras , &c. mais qui ne faisant propager l'espece humaine qu'en raison inverse de sa dignité et de son bonheur , ne peuvent être regardés , même par la politique , comme des moyens d'amélioration.

Ainsi quand les institutions politiques sont une fois sorties de cet état de barbarie et de dégradation qui admet l'esclavage domestique ou civil , et quand l'homme ne peut plus être nourri , pour lui-même , comme une propriété du riche , le travail est le seul moyen qui reste au pauvre pour obtenir de la nourriture de celui qui possède exclusivement la source où toute créature humaine doit puiser sa subsistance.

Puis donc que , même dans le meilleur ordre politique possible , les besoins artificiels du riche sont

(182)

le seul patrimoine du pauvre , et que c'est là le premier champ ouvert au travail et à l'industrie , il faut nécessairement adopter un système d'économie politique dans lequel l'industrie ait la liberté de déployer ses efforts et ses ressources pour créer au riche des besoins artificiels , le subjuguier à son tour par ses propres fantaisies et ses propres habitudes , et balancer ainsi le poids énorme de la propriété exclusive. Alors disparaîtra toute image de servitude , ou au moins des chaînes réciproques et presque égales attacheront l'une à l'autre les deux grandes classes de la société ; et s'il n'y a pas d'indépendance absolue , il y aura une sorte de liberté relative.

C'est donc dans la sensualité et la vanité des riches , dans les besoins

(183)

innombrables que leur créent ces deux misérables passions , qu'il faut chercher le principe de la population et de la puissance des peuples modernes. C'est sur cette base , quelque vile qu'elle puisse paraître , que le gouvernement est obligé de fonder tous ses principes économiques.

Si l'on était révolté d'une telle proposition ; qu'on daigne seulement se figurer un instant tous les propriétaires actuels d'un vaste et fertile territoire , tel que la France , revenus tout-à-coup à ces mœurs simples et austères , à cette frugalité et à cette sévère économie que nous nous plaçons à regarder comme l'appanage des anciens tems. Dès lors le travail de leur famille suffirait aisément à préparer leur nourriture , leurs vêtements et leurs meubles ; ainsi , plus

(184)

de manufactures , plus de commerce étranger , ni intérieur ; plus d'industrie , plus d'arts. Tous les entrepreneurs d'ouvrage , tous les artisans , artistes , négocians en gros et en détail , toute la population des villes fuirait au dehors , ou s'anéantirait , faute de moyens de subsistance. Ce vide immense dans la population nationale , en amènerait un semblable dans la reproduction annuelle des subsistances , et la classe des ouvriers de la campagne ou fuirait au dehors , ou s'anéantirait , jusqu'à ce qu'elle fût réduite à la quantité strictement nécessaire pour la subsistance des propriétaires. Tout revenu qui excéderait cette subsistance , serait sans valeur pour le propriétaire ; tous ses besoins étant remplis par le travail domestique , il n'aurait pas d'échanges à faire ; il ne pourrait pas non plus
avoir

(185)

avoir l'idée d'épargner et d'accumuler , puisqu'il n'y aurait nul emploi pour les capitaux , et conséquemment nul avantage à en posséder. Dans cet état de faiblesse et de dépopulation , il faudrait supposer un changement absolu dans la nature humaine , pour ne pas convenir que les grands propriétaires envahiraient bientôt les domaines des propriétaires inférieurs , et réduiraient d'abord ceux-ci en servitude , pour se livrer ensuite entre eux des guerres sans cesse renaissantes , jusqu'à ce que l'usurpation d'un seul recommençât l'existence d'un nouvel empire.

Il est facile de déclamer contre le luxe ; ses effets pernicieux s'aperçoivent aisément ; mais il n'est pas aussi facile de découvrir les moyens de dégager de son influence la popula-

Q

(186)

tion et la puissance d'un empire, sans tomber dans des maux infiniment plus grands.

Il faut pareillement laisser aux poëtes et aux orateurs ces déclamations si rebattues sur l'inégale distribution des richesses, et sur les droits primitifs de tous les hommes aux présens de la nature. Elles ne seront pas inutiles, si elles peuvent contribuer à réveiller dans le cœur des riches des sentimens d'humanité et de bienfaisance ; mais l'imagination la plus confiante et la plus exaltée ne saurait bâtir un système social sur de pareilles chimères ; et la philosophie, qui fait que les liens de la société des hommes ne sont formés que de passions, ne peut exprimer d'autre vœu que celui de voir dominer les moins inhumaines et les moins destructives.

(187)

La multiplication des richesses a été le but vers lequel ont tendu tous les gouvernemens modernes. Tous se sont efforcés d'offrir à la sensualité les jouissances les plus recherchées, et à la vanité les colifichets les plus dispendieux ; tous se sont accordés à vouloir attirer chez eux ces parfums, ces aromates, ces belles teintures, ces productions éblouissantes et délicieuses de la zone torride, qui charment et enivrent les riches de tous les climats ; et l'acharnement avec lequel les nations européennes se disputent le privilège de distribuer aux autres les trésors du midi des deux hémisphères, démontre jusqu'à quel point elles sont toutes d'accord sur cette idée, confirmée d'ailleurs par l'expérience des siècles, que c'est là qu'est attaché le sceptre du Monde.

Q 2

(188)

Mais pour atteindre à ce but , ce ne serait pas assez de s'assurer la route des mers , si l'industrie nationale ne produisait pas un superflu assez abondant pour suffire aux nombreux échanges que lui offre le commerce étranger ; et c'est sur les moyens d'augmenter les produits de cette industrie , que diffèrent principalement les divers systèmes d'économie politique.

Celles des nations modernes de l'Europe, dont l'économie politique n'a pas été totalement subordonnée aux besoins momentanés du gouvernement, ont toutes adopté à-peu-près le même système, et ont pensé que le moyen le plus direct et le plus prompt de s'enrichir, était de travailler et de commercer pour la consommation des autres peuples, et d'attirer ainsi chez soi leur argent.

(189)

Tous leurs réglemens intérieurs et leurs traités de commerce, ont été dirigés sur ce plan. C'est d'après cette idée, qu'elles ont toutes cherché à empêcher ou restreindre chez elles la consommation des productions et manufactures étrangères, favorisant et encourageant, au contraire, l'introduction des matières premières, ainsi que l'exportation de leur propre produit et des ouvrages de leur industrie.

La source de cette opinion paraît être, d'une part, dans les préjugés vulgaires, et de l'autre, dans cet esprit de jalousie et de rivalité qui préside souvent aux délibérations politiques.

Il semble que les gouvernemens modernes se soient imaginés :

1°. Qu'une nation ne pouvait s'en-

(190)

richir qu'aux dépens des autres, et, qu'en conséquence, ils ne devaient pas moins s'occuper de nuire à l'industrie étrangère, que de favoriser la leur.

2°. Qu'il en était d'une nation, comme d'un ouvrier ou d'un marchand, qui s'enrichit à proportion de la quantité d'argent qu'il met dans sa poche à chacune des opérations de son travail ou de son commerce.

Ces deux idées sont également fausses.

Premièrement. Comme on l'a déjà observé, une nation qui ne s'enrichirait qu'aux dépens des autres, verrait bientôt tarir la source de sa richesse, et cela d'autant plus vite, qu'elle réussirait mieux à appauvrir les peuples avec lesquels elle ferait le commerce.

(191)

Mais il en est tout autrement. La source de la richesse est dans la multiplication des choses consommables, et ces choses ne peuvent se multiplier dans un coin du monde, sans ouvrir à toutes les autres parties de l'univers, une nouvelle branche de commerce et d'industrie.

Secondement. Si un ouvrier ou un marchand s'enrichit à proportion de l'argent qu'il met dans sa poche à chacune de ses opérations, c'est parce que l'argent qu'il amasse fait partie de celui qui sert aux besoins de la circulation du pays, et que, par conséquent, il trouve bientôt l'occasion de replacer cet argent avec profit, soit en le prêtant à intérêt, soit en achetant un bien-fonds; de manière que, par l'une ou l'autre de ces deux voies, cette portion de numéraire va acheter des choses

(192)

consommables et contribuer d'autant à entretenir l'activité de la circulation nationale.

Mais il n'en est pas de même d'une nation. Elle n'a aucun besoin d'argent au-delà de ce qu'en absorbe sa circulation ; tout ce qui excède ce besoin, ne peut être employé qu'à acheter chez les étrangers des choses consommables, ou bien, il faudra le convertir en bijoux et en vaisselle pour le consommer directement sous cette forme.

En second lieu, un particulier n'amasse les salaires de son travail, que dans l'espérance ou de se reposer dans sa vieillesse, ou de procurer à ses enfans la faculté de vivre sans rien faire. Pour lui, *s'enrichir*, n'est autre chose que passer de la classe qui travaille, dans la classe qui ne fait rien ;
et

(193)

et cet arrangement particulier ne nuit nullement à la masse de l'industrie nationale, parce qu'il y a en même-tems d'autres personnes disposées à remplir dans la classe des travailleurs, tous les vuides qui peuvent y survenir. Ainsi, un particulier ne travaille pour les autres au-delà de ses besoins journaliers, que parce qu'il espere qu'un jour les autres travailleront pour lui.

Il n'en est pas ainsi d'une nation. Elle ne peut pas consacrer son tems et son industrie au service des autres nations, dans l'espérance que celles-ci travailleront un jour pour elle. Une nation vit nécessairement au jour le jour, parce qu'elle n'a point d'âge et que c'est toujours pour elle le moment de jouir et de consommer. Elle amasse insensiblement, à mesure des progrès de son industrie, parce que le fonds

R

(194)

de consommation des particuliers va toujours en augmentant de plus en plus ; mais elle ne saurait amasser autrement , et elle ne peut s'enrichir qu'en aggrandissant à-la-fois , et la mesure de ses consommations et celle de ses productions.

Quelques peuples , il est vrai , ont été tellement bornés par la nature , dans les moyens d'accroître leur richesse , qu'ils se sont vus forcés de prêter à intérêt l'argent de leurs épargnes à d'autres nations ; mais , hors ces circonstances , une nation ne pourrait pas faire de ses économies un emploi qui fût moins lucratif , moins solide et plus impolitique en même-tems.

Tout système qui tend à encourager les manufactures et le commerce dans un Etat , en décourageant en même

(195)

tems les consommations ou en gênant la liberté des consommateurs , est en contradiction avec lui-même.

Tout système qui tend à donner à l'industrie et au commerce une direction particulière , est faux et illusoire.

L'industrie et le commerce ne veulent que des salaires et des profits. Ces salaires ou ces profits seront plus ou moins offerts par les consommateurs , selon que les produits du travail seront plus ou moins demandés , c'est-à-dire , selon qu'ils flatteront plus ou moins le goût , qui détermine toujours la demande. Il y aura donc entre les variations continues du goût et des fantaisies du consommateur , et entre la direction que le travail et l'industrie chercheront à prendre , une correspondance

R 2

(196)

nécessaire qui s'établira d'elle-même, comme entre deux effets subordonnés à une même cause. Or, le goût et les fantaisies du consommateur sont hors de la portée du pouvoir et des spéculations de l'homme d'Etat. Ils sont même tellement indisciplinables par leur nature, qu'il suffit de leur prescrire une direction, pour qu'ils en prennent aussitôt une contraire.

Ainsi le meilleur système que puisse adopter un gouvernement pour augmenter la richesse nationale, consiste à laisser aux consommations et à l'industrie la plus entière liberté.

D'après ce système, en laissant les consommateurs suivre sans restriction leurs goûts et leurs fantaisies, le gouvernement pourra se reposer sur l'intérêt naturel qu'ont les consumma-

(197)

teurs à préférer les marchandises les moins coûteuses, et par conséquent, toutes choses égales d'ailleurs, les productions nationales à celles que l'étranger leur apporterait de plus loin.

En laissant le travail et l'industrie libres dans tous les emplois, il pourra se reposer sur l'intérêt individuel, du soin de discerner ce qui convient le mieux à chacun, et de répartir la masse totale du travail et de l'industrie dans les divers emplois, de la manière la mieux proportionnée et la mieux assortie à l'état toujours variable des demandes.

En laissant les ports et les frontières ouverts à toutes les exportations, il pourra se reposer sur l'intérêt naturel qu'ont les exportateurs à ne faire sortir que les choses qui

(198)

sont le moins en demande dans le pays, et à donner toujours la préférence aux acheteurs nationaux qui épargnent les frais et les risques de l'exportation.

En laissant la même liberté à toutes les importations, il pourra également se reposer sur l'intérêt naturel qu'ont les importateurs à ne faire venir du dehors que ce qu'ils ne peuvent avoir au même prix dans le pays, ainsi que sur l'émulation de l'industrie nationale et sur les efforts continuels qu'elle fait pour se maintenir dans son propre marché, et y profiter de tous ses avantages, dans tous les cas où la nature n'y a pas opposé des obstacles insurmontables.

Cette règle de conduite si simple et si uniforme ne peut admettre que quelques exceptions déterminées par

(199)

les circonstances momentanées, et qu'on ne peut soumettre à des principes généraux.

Un pareil système paraîtrait d'une exécution bien facile; mais laisser aller les choses à leur cours naturel sans prétendre à l'honneur de les diriger, est, à ce qu'il semble, une tâche presque impossible pour un homme d'Etat.

Cependant, même sous l'empire de la liberté, il y a une protection que le gouvernement doit au travail.

Il y a aussi des dépenses indispensables à la sûreté extérieure et à la tranquillité domestique de l'Etat, auxquelles on ne peut fournir que par des impôts.

(200)

C H A P I T R E I I .

De la protection que le Gouvernement doit au travail.

LA protection que le gouvernement doit au travail consiste à écarter certains obstacles naturels qui retardent la marche de l'industrie, et qu'elle ne surmonterait pas aisément avec ses propres forces.

Les obstacles que l'industrie ne surmonterait pas aisément avec ses propres forces, sont :

1°. Ceux qui retardent l'activité de la circulation générale; tels que les difficultés et les dangers des routes, les avaries survenues dans l'agent de la circulation, et l'inexécution des conventions.

Le gouvernement doit faciliter la

(201)

communication des personnes et le transport des marchandises, en tenant les routes sûres et faciles; en ouvrant des chemins et des canaux; en mettant à profit tous les moyens de navigation intérieure, et en assurant à ses gouvernés la libre jouissance des mers qui les environnent.

Il doit entretenir l'agent de la circulation de manière à ce que chacune des pièces de monnaie qui le composent, soit toujours le plus près possible de la valeur nominale qui lui est attribuée.

Il doit assurer l'exécution des contrats par les moyens les plus efficaces, les plus prompts et les moins dispendieux.

Tous ces différens travaux tournent au bénéfice de la société en

(202)

général, et favorisent indistinctement tous les différens genres d'industrie ; ainsi ils ne sont pas de nature à pouvoir être entrepris avec profit par une industrie particulière.

Les autres obstacles naturels que l'industrie ne surmonterait pas aisément de ses propres forces, sont :

2°. Ceux qui se rencontrent à l'ouverture et dans les premiers pas d'une nouvelle branche d'industrie.

Une entreprise nouvelle est toujours accompagnée de risques et d'incertitudes qui l'emportent sur les premiers profits qu'elle peut rendre. L'entrepreneur qui veut ouvrir dans son pays une branche d'industrie dont les étrangers sont en possession, a à lutter contre les défavantages de l'essai et la charge des avances qu'exige le premier établissement.

(203)

Le gouvernement doit lui applanir les premières difficultés, et dès les premiers pas le placer au niveau de ses concurrens. Cela fait, la tâche du gouvernement est remplie ; et si l'entreprise laissée à son cours naturel n'obtient pas de succès, c'est une preuve qu'elle n'était pas avantageuse par elle-même.

C'est à ces deux points que se borne la protection ouverte que le gouvernement doit au travail. Mais il y a encore une sorte de protection tacite qui naît de l'influence qu'a sur les gouvernés l'exemple de ceux qui gouvernent. Ainsi, les premiers magistrats d'un Etat, par la direction qu'ils donnent à leurs dépenses personnelles, attirent nécessairement dans la même voie, celles de la classe opulente. C'est de cette manière qu'ils

(204)

peuvent encourager certaines branches de l'industrie nationale ou qu'ils peuvent amener les riches à soutenir ces arts , qui font la gloire et l'ornement de la nation qui les cultive avec succès.

(205)

CHAPITRE III.

De l'Impôt.

DANS la langue fiscale , on distingue l'impôt , en impôt *direct* ou *indirect* , d'après la forme dans laquelle il se perçoit , mais l'économie politique ne considérant l'impôt que relativement à l'influence qu'il a sur la richesse publique , appelle impôt *direct* , celui qui se leve directement sur une partie du revenu national , et *indirect* , celui qui porte indirectement et d'une manière détournée sur ce revenu.

ARTICLE PREMIER.

De l'Impôt direct.

L'impôt *direct* est un prélevement fait sur les produits de la terre , avant qu'ils soient entrés dans la circulation.

(206)

La portion de ces produits exigée par l'impôt, peut être déterminée de deux manières différentes ; elle peut être déterminée relativement à la totalité du produit, ou bien, relativement à la part du propriétaire dans ce produit.

Dans l'un comme dans l'autre cas, il faut toujours que le propriétaire consente à supporter sur sa part la totalité de l'impôt, attendu qu'il n'y a que cette part qui puisse être dépensée librement et arbitrairement, sans nuire à la reproduction, au lieu que le reste du produit est inviolablement consacré à l'entretien de la culture, et qu'on ne pourrait en détourner la moindre partie à toute autre destination, sans diminuer, dans une quantité beaucoup plus forte, le revenu courant.

(207)

Mais cependant si l'impôt est d'une portion déterminée, relativement au produit total, il en résulte deux inconvénients :

1°. L'impôt emporte une portion beaucoup plus grande que celle qu'il paraît exiger.

2°. Il pèse nécessairement d'une manière inégale sur les différens propriétaires.

L'impôt qui est déterminé d'après la totalité du produit, la *dîme*, par exemple, emporte une portion beaucoup plus grande que celle qu'elle paraît exiger. Dans les bonnes terres, où on peut supposer que sur dix gerbes, il en revient seulement au plus quatre au propriétaire, et les six autres sont inviolablement destinées à fournir à l'entretien des frais et avances de la

(208)

culture , la *dîme* , qui semble n'exiger qu'un dixième du produit , emporte réellement un quart de ce qu'il y a de disponible dans ce produit. Dans les terres moyennes , elle en emporte au moins le tiers ; dans les mauvaises terres , elle en emporte environ la moitié. Ainsi si on doublait la *dîme* sur ces dernières , il est probable que la culture en serait abandonnée , le propriétaire n'ayant plus alors d'intérêt à les faire cultiver.

En second lieu , les terres n'étant pas toutes d'une fertilité égale , les unes exigent plus de frais et d'avances que les autres , pour rendre un même produit ; en conséquence l'impôt uniforme d'une portion déterminée du produit total , pèse bien plus fortement sur les mauvaises terres que sur les médiocres , et sur les médiocres que sur les bonnes.

L'impôt

(209)

L'impôt direct doit donc être d'une portion déterminée , non pas relativement au produit total , mais relativement au produit *net* , c'est-à-dire , à la part qui appartient au propriétaire en vertu de son droit de propriété , et qui est à sa libre disposition.

ARTICLE II.

Des impôts indirects.

Il serait trop long de faire l'énumération des impôts indirects ; le fisc les a multipliés à l'infini , et les a déguisés sous mille formes différentes. En général , ce sont des prélèvements faits sur les richesses dans les différentes périodes de leur circulation , en quelques mains qu'elles se trouvent.

Les uns se font sous la forme de

S

contributions , les autres sous la forme de *taxes*.

Les *contributions* sont imposées sur les particuliers , d'après les facultés que leur présume celui qui assied l'impôt : telles sont les *tailles* , les *capitations* , les *contributions mobiliaires* , &c.

Les *taxes* sont imposées sur les marchandises , à dessein de faire tomber l'impôt sur le consommateur. Quelques-unes se lèvent pendant la circulation intérieure de la marchandise ; d'autres , à son passage aux frontières de l'empire , quand elle est exportée ou quand elle est importée.

Les taxes de la première sorte ont le nom d'*aides* , *gabelles* , *accise* , *péage* , *timbre* , &c. Le sel et les boissons sont les denrées qui ont

été le plus généralement chargées de *taxes*.

Celles de la seconde sorte ont le nom de *douanes* , *traites foraines* , &c.

Quand la chose consommable est d'une longue durée , elle est souvent taxée sous la forme d'une contribution levée sur celui qui la consomme. Telles sont les taxes sur les maisons , sur les carrosses et chevaux d'agrément , ainsi que les droits annuels qu'on paye en certains pays pour la permission d'avoir de la vaisselle d'argent , de manger du pain blanc , de boire du thé , &c.

La différence principale entre l'impôt *direct* et l'impôt *indirect* , c'est que le premier atteint les richesses au moment de la recette , et l'autre au moment de la dépense. Or , il n'y a

(212)

qu'une source de recette tandis que la dépense se fait par une foule d'issues différentes; c'est pour cela que l'impôt indirect est susceptible de tant de variété.

L'impôt indirect est payé indifféremment par ceux qui vivent de leurs revenus fonciers, ainsi que par ceux qui vivent de salaires et de profits; mais ce paiement affecte d'une manière fort différente la condition des uns et des autres.

Ceux qui vivent de leurs revenus fonciers, payent l'impôt indirect, comme l'impôt direct, sans pouvoir le rejeter sur personne. Ce paiement est un retranchement réel sur leurs aises et leurs jouissances.

Ceux qui vivent de salaires ou de profits, payent l'impôt indirect par

(213)

forme d'avance seulement, et le rejettent en définitif sur le consommateur. En effet, le taux des salaires et celui des profits sont déterminés par des circonstances étrangères à l'impôt; si la rareté du travail ou celle des capitaux est la même après l'impôt qu'elle était avant, il faudra toujours que le travailleur ou l'entrepreneur retrouvent leur salaire ou leur profit au taux où ils étaient avant l'impôt, puisque la cause qui a déterminé ce taux n'a pas varié.

Ainsi, si l'impôt indirect est par forme de *contribution*, le travail et le profit hausseront dans tous les emplois, de manière à ce que tous les travailleurs et tous les entrepreneurs de travail se retrouvent dans la même condition où ils étaient avant l'impôt.

(214)

Si l'impôt indirect est par forme de *taxe* sur une marchandise particulière, le prix de cette marchandise hauffera de maniere à ce que ceux dont le travail et les capitaux sont employés à la produire ou à la mettre en vente, se trouvent dans la même condition où ils étaient avant l'impôt, sans quoi plusieurs abandonneraient un emploi qui ne serait plus de niveau avec les autres, quant aux avantages, et cette désertion ferait naître dans cet emploi une rareté de travail et de capitaux suffisante pour le faire remonter au niveau des autres emplois.

De quelque maniere donc que soit assis l'impôt indirect, il ne changera pas la condition de ceux qui vivent de salaires et de profits. Il changera seulement la condition de celui qui

(215)

vit de revenus fonciers, ou de revenus fixes.

La condition de ce dernier sera moins aisée par deux raisons. La première, parce que l'impôt indirect qu'il paye personnellement, est pour lui une dépense nouvelle qui n'ajoute rien à ses aises et à ses jouissances. La seconde, parce qu'il achete plus chèrement les choses qu'il consomme, étant obligé de fournir aux agens et entrepreneurs du travail un surcroît pour indemniser ceux-ci de l'impôt qu'ils payent.

Ce surcroît n'est pas seulement du montant de l'impôt ; comme l'impôt fait partie des avances de l'entrepreneur du travail, et que celui ci doit avoir un profit sur toutes ses avances, il faut lui rembourser non-seulement l'impôt qu'il a avancé, mais

encore ses profits sur cet article ,
comme sur les autres.

A chaque degré de main-d'œuvre
et à chaque échange que subissent
les marchandises dont le prix est
déjà affecté par l'impôt indirect , ce
prix hausse non-seulement d'un profit
sur l'impôt , mais encore d'un profit
sur le profit résultant de l'impôt
avancé dans les degrés de main-
d'œuvre ou les échanges qui ont pré-
cédé.

On a dit que l'impôt indirect était
toujours payé par le consommateur ;
mais il ne faut pas oublier qu'il y a
deux classes de consommateurs : les
consommateurs *de leur propre revenu* ,
qui sont les propriétaires fonciers ;
et les consommateurs *du revenu d'au-
trui* , qui sont les salariés , les entre-
preneurs

preneurs de travail , les commer-
çans , les propriétaires de capitaux ,
de maisons , &c. lesquels , en échange
du travail qu'ils font ou des services
qu'ils rendent , reçoivent de la main
des premiers de quoi fournir à leur
consommation personnelle. Or , l'im-
pôt indirect ajoute à la consumma-
tion de cette seconde classe un nou-
vel article de dépense qui lui sera
fourni de la même manière , et par
la même raison qui faisait qu'on lui
fournissait déjà les autres.

L'impôt indirect est donc toujours
supporté en définitif par les proprié-
taires fonciers , ainsi que l'impôt di-
rect ; mais les effets de ces deux
impôts sur la fortune publique sont
extrêmement différens.

ARTICLE III.

Des effets de l'Impôt sur la richesse nationale.

L'impôt direct ne change rien aux proportions naturelles entre les différentes sortes de richesses , ni à l'équilibre entre les diverses sortes de travail et d'emploi de capitaux. Il ne fait autre chose que de retirer des mains des propriétaires une portion des richesses qu'ils destinaient à leur consommation , et de la transporter dans les mains du gouvernement qui la fait consommer par ses agens. Ainsi la masse des consommations n'est point par-là diminuée ; il n'y a de changé que les consommateurs.

L'impôt direct ôte, dit-on , aux propriétaires les moyens d'améliorer

leurs terres , ou au moins diminuer en eux ces moyens. Mais cette objection serait commune à toute espèce d'impôt , puisque tout impôt est en définitif supporté par les propriétaires. Elle serait même plus forte contre l'impôt indirect qui retombe sur eux avec la surcharge des profits de tous ceux qui en ont fait l'avance.

L'objection en elle-même n'est que spécieuse. Ce qui porte le propriétaire à diriger ses dépenses vers l'amélioration de sa terre , c'est moins les moyens qu'il en a , que son caractère et son inclination naturelle. S'il est économe et porté à améliorer sa terre , il saura bien retrancher sur d'autres dépenses , ou emprunter de quelque autre personne , pour exécuter ses projets d'amélioration. Or le montant de l'impôt , en se distri-

(220)

buant entre les différentes personnes appelées à le consommer , passera aussi par des mains disposées à épargner , et qui prêteront volontiers à un propriétaire économe le montant de leurs épargnes. Ainsi les sommes que l'économie destinait à la fertilisation ou à l'amendement de la terre , seront toujours ramenées par elle à leur destination.

Si l'impôt direct ne passe pas de justes bornes (celles des dépenses indispensables du gouvernement) loin de nuire à la richesse nationale , il est probable qu'il sera favorable à son accroissement , parce que les propriétaires auxquels l'impôt aura enlevé une partie de leur revenu , seront excités à améliorer leurs terres pour retrouver annuellement les moyens de continuer le même train de dépense auquel ils étaient accoutumés.

(221)

On ne peut dire qu'une chose en faveur de l'impôt indirect par forme de taxes , c'est qu'il est d'une perception prompte et facile , et qu'il frappe les contribuables d'une manière presque insensible , parce qu'il s'acquitte successivement par parties infiniment petites , et qu'il se confond entièrement dans le prix des choses consommables , et par conséquent dans les différens articles qui composent la dépense libre et arbitraire du consommateur.

Cet avantage est inappréciable aux yeux d'un gouvernement avide ou obéré , qui ne redoute rien tant que les difficultés de la perception , et qui ne peut faire supporter la masse énorme des impôts qu'il exige qu'à force de détours et de déguisemens ; mais s'il ménage ainsi les passions des

(222)

particuliers et s'il trompe leur ignorance, ce ne peut être qu'aux dépens de la prospérité nationale; et l'impôt devient d'autant plus nuisible à la fortune publique, que la voie qu'on lui fait suivre est plus longue et plus détournée.

Ainsi une sage économie politique regarde ces prétendus avantages des taxes comme un vice de plus, parce qu'ils encouragent les exactions du fisc, et le rendent encore plus avide et plus entreprenant.

L'impôt indirect ajoute une valeur factice au travail et aux marchandises; il dénature les rapports naturels entre les différentes valeurs; il renverse les proportions entre les diverses sortes d'emplois du travail et des capitaux, et il jette la confusion et le

(223)

trouble dans la circulation des richesses.

Les taxes sur les consommations, découragent la consommation de la denrée sur laquelle elles portent, et par conséquent en découragent la reproduction.

Vouloir justifier une taxe parce qu'elle porte sur des objets de luxe, c'est perdre de vue les rapports qui existent entre tous les membres de la société. La plus frivole dépense d'un riche fournit au pauvre les nécessités de la vie. Les ouvriers qui travaillent aux galons, aux broderies, aux dentelles, &c. sont de la classe la plus indigente. Supprimer la consommation de ces frivolités, est la même chose que d'ôter à ces malheureux leur emploi et leur subsistance. Les renverrez-vous travailler à la terre?

T 4

Mais c'est précisément parce que la terre donne déjà un grand superflu au propriétaire , que celui-ci veut consommer des galons, des broderies et des dentelles.

Cependant les taxes sur les consommations de nécessité sont infiniment plus désastreuses que toutes les autres , parce qu'elles pesent sur tous les consommateurs sans exception , et cela d'une manière fort inégale et absolument disproportionnée à leurs facultés : or , de tous les vices que peut avoir un impôt , l'inégalité de répartition est , sans aucune comparaison , le plus fatal à la fortune publique.

Les taxes sur les consommations non-seulement tendent à diminuer la consommation intérieure , mais en-

core , en renchérissant chez nous le travail et les profits , elles éloignent et découragent les acheteurs étrangers ; ainsi elles nuisent de ces deux manières à la reproduction des richesses.

C'est une illusion que de se figurer que les étrangers contribueront à nos impôts au moyen des taxes sur les exportations ou sur les importations ; les taxes , telles qu'elles soient , grevent toujours la nation qui les impose.

Une taxe sur l'exportation d'une marchandise , diminuera nécessairement la quantité qui en sera exportée ; car il n'y a pas à douter que , avant la taxe , l'exportateur retirait de sa marchandise le plus haut prix qu'il lui était possible d'en obtenir.

(226)

Ainsi , au moyen du surenchérissement occasionné par l'impôt , l'étranger consommera moins de cette marchandise , ou s'en pourvoira ailleurs.

Une taxe sur l'importation sera nécessairement supportée par la nation qui importe ; car il n'y a pas à douter qu'avant la taxe , elle importait au meilleur marché qu'il lui était possible d'obtenir. Ainsi , malgré le renchérissement occasionné par l'impôt , il faut toujours que l'importateur fournisse le même prix à son vendeur , sans quoi celui-ci ne consentira plus à lui vendre.

Une taxe sur les instrumens des conventions , ou sur les procédures judiciaires , est une entrave à la circulation , et rend les emprunts et les échanges d'autant moins fa-

(227)

ciles que l'exécution des conventions est plus dispendieuse et plus incertaine.

Une taxe sur le transport des propriétés mobilières ou immobilières en décourage la circulation et diminue la valeur réelle des propriétés qui y sont assujetties , relativement à la valeur réelle de l'or et de l'argent , ou autres objets d'échange.

Les taxes amènent nécessairement à leur suite des concussions , des vexations , la tentation de frauder , et des réglemens barbares pour empêcher ces fraudes.

L'impôt indirect par *contribution* , est toujours suivi d'arbitraire , et son incertitude favorise l'abus de pouvoir dans ceux qui taxent , et le desir

(228)

de frustrer le trésor public, dans ceux qui sont taxés.

Les impôt indirects, quels qu'ils soient, jettent le désordre et la confusion dans les recettes et dépenses du gouvernement. Comme consommateur, le gouvernement paie lui-même tous les impôts indirects de ses agens et salariés, et les taxes sur les choses qu'il consomme par lui-même ou par eux; et il les paie avec toutes les surcharges qu'entraîne ce genre d'impôt. Comme receveur de l'impôt, le gouvernement reprend sur les salaires qu'il donne à ses agens et sur toutes ses dépenses, les taxes et contributions dont ces salaires et ces dépenses sont chargés. Ainsi les recettes apparentes du gouvernement sont grossies de toute la dépense que lui occasionnent les impôts indirects,

(229)

en sa qualité de consommateur; et les dépenses apparentes du gouvernement sont grossies de tout ce qu'il reprend ensuite par forme de taxes et contributions sur ses propres salariés et sur ses propres consommations. C'est ce double emploi qui porte la somme nominale des impôts et dépenses annuelles des gouvernemens modernes de l'Europe à une quantité numérique si disproportionnée au revenu réel de la Nation.

C'est cette forme vicieuse de comptabilité qui a fait illusion à tant de personnes, et qui leur a fait naître contre l'impôt direct une objection qu'elles ont crue victorieuse, parce qu'elle était appuyée sur des résultats arithmétiques. Ces personnes ont comparé le produit d'un impôt direct, tel, par exemple, que le 20^e sur les

(230)

terres , avec le total des recettes du gouvernement , et comme elles ont trouvé que ce 20° multiplié jusqu'à vingt fois , c'est-à dire , porté jusqu'à la totalité du produit net territorial , ne pourrait atteindre à la totalité des recettes actuelles du gouvernement , elles en ont conclu l'insuffisance de cette espee d'impôt pour défrayer toute la dépense du gouvernement.

Mais ces personnes n'ont pas fait attention à la différence essentielle qui se trouvait entre les deux termes de comparaison ; savoir : que le 20° sur les terres était un article de recette effective qui entraît en totalité dans le trésor public , sans restitution ni reprise quelconque , tandis que tous les autres articles de recette étaient grossis de la portion que le gouvernement payait pour lui et pour ses

(231)

salariés ; en sorte qu'à l'égard de cette portion , la recette n'était que fictive. En supprimant tous les impôts indirects , le gouvernement , comme tous les autres consommateurs , se trouverait déchargé d'une dépense énorme , et ferait les mêmes consommations avec infiniment moins de frais ; tandis qu'en même-tems la recette en impôt direct n'éprouverait aucune diminution ; ainsi , si l'on veut supposer toute sa recette en impôt direct , il faut donc en même-tems supposer toute sa dépense déchargée des impôts indirects ; alors on ne fera pas obligé de multiplier jusqu'à vingt fois le produit du 20° sur les terres , pour mettre de niveau la recette et la dépense.

En Angletere , l'impôt direct ou territorial ne forme gueres qu'un

cinquieme de la totalité des impôts. En France, ce genre d'impôt en formait à-peu-près le tiers (1). Ainsi, en supposant la somme nominale des impôts annuels égale chez l'une et l'autre nation, celle chez laquelle l'impôt direct dominait davantage, supportait en réalité une masse d'impôts plus forte que l'autre.

C'est beaucoup moins par la grandeur de leur masse que les impôts nuisent à la fortune publique, que par la maniere vicieuse dont ils sont assis, et sur-tout par l'inégalité de leur répartition. L'impôt qui ne prend que sur le superflu du consommateur, semble exciter dans celui-ci le desir d'user de tous ses moyens pour

(1) Voyez de l'Administration des finances de France, par M. Necker, tom. 1^{er}, ch. 6.

réparer

réparer la brèche faite à ses jouissances accoutumées. Mais l'impôt qui touche au nécessaire, porte avec soi le découragement et le dégoût, ralentit les efforts du travail et de l'industrie, et attaque ainsi la reproduction dans sa source. Or, un impôt mal réparti laisse aux riches presque tout leur superflu, quand il entame déjà le nécessaire du pauvre.

On peut observer que, dans les principaux Etats de l'Europe moderne, l'industrie et l'opulence ont été en raison, non de la masse totale des impôts, mais de la forme plus ou moins vicieuse de leur répartition.

(234)

C H A P I T R E I V.

Des dettes publiques.

UN gouvernement qui ferait un emprunt pour fournir à quelque dépense extraordinaire d'utilité publique, comme pour ouvrir des canaux, dessécher des marais, fertiliser des landes, &c., agirait comme un particulier prudent et économe, puisqu'un pareil emploi, ajoutant à la fois au revenu national annuel et à la population, produirait par lui-même les moyens d'aquitter l'emprunt en principal et en intérêts, avec encore un bénéfice considérable pour la nation qui aurait emprunté.

Mais aucun gouvernement n'a fait un pareil usage de son crédit, et on ne peut les comparer tous qu'au pro-

(235)

digue qui emprunte sans trop s'affurer des moyens de rendre, et dans la seule vue de satisfaire ses passions. Malheureusement encore, parmi les passions des gouvernemens, celles qu'alimente cette funeste puissance d'emprunter, sont les plus destructives et les plus meurtrières.

Sous ce rapport, et sous plusieurs autres qui tiennent à des considérations purement politiques, on ne saurait trop déplorer cette institution monstrueuse des tems modernes, par laquelle un gouvernement se constitue fictivement débiteur des peuples, et promet de leur payer à perpétuité, avec leurs propres tributs, le prétendu intérêt des énormes capitaux que les fureurs de la guerre engloutissent en deux ou trois années.

V 2

(236)

Quant à l'effet des dettes publiques sur la richesse nationale, qui est le seul dont nous ayons à nous occuper ici, c'est une toute autre considération qui n'est pas, à beaucoup près, aussi simple ni aussi évidente.

Les écrivains politiques les plus distingués se sont accordés à regarder les dettes publiques comme totalement nuisibles à la prospérité de l'Etat qui les a contractées, et comme un mal absolu qui n'est compensé par aucun avantage.

Cependant quand on observe que les nations les plus opulentes de l'Europe sont celles qui paraissent les plus accablées sous ce fardeau, et que les efforts de leur industrie semblent avoir marché de pair avec les progrès de leur dette publique, on est

(237)

tenté de croire que ces écrivains se sont trompés dans leurs spéculations.

Sans doute, si la dette publique s'accroît dans une proportion trop forte, et si le service annuel de cette dette entraîne des impôts excessifs et ruineux, on pourra avec raison regarder la dette publique comme la cause originaire de tous les maux que ces impôts ne manqueront pas d'amener avec eux.

Mais si la dette publique ne croît que dans une juste proportion avec l'accroissement successif du revenu national; si elle était servie par un impôt sage et établi qui ne portât que sur le superflu des propriétaires, alors n'est-il pas probable qu'elle ne produirait que des effets avantageux à l'industrie, à la richesse et à la population du pays?

(238)

Dans cet état de choses , l'effet de la dette publique est de créer une classe nouvelle de consommateurs qui , en échange des services par eux rendus à l'Etat par les capitaux qu'ils lui ont prêtés , prélevent annuellement sur le revenu des propriétaires une quantité de subsistances proportionnée à l'étendue de ces services.

Cette classe nouvelle , naturellement oisive , comme les propriétaires , consacre à ses commodités et à ses jouissances le superflu de subsistances qu'elle reçoit ; et , comme eux , elle distribue ce superflu dans la classe laborieuse et industrieuse qui remplit les divers emplois du travail.

Mais à mesure que cette nouvelle classe s'élève et qu'elle grossit en nombre et en richesses , la classe des pro-

(239)

priétaires ne peut consentir à se priver des jouissances auxquelles le progrès successif de ses revenus l'a accoutumée. Elle ne s'occupe que des moyens de remonter ses revenus au même degré , pour jouir toujours du même superflu ; et comme elle possède la source inépuisable des richesses , ses vues sont toujours remplies. Elle ne manquera pas de capitaux pour l'amélioration de ses terres ; ceux qu'elle aurait dissipés , elle les retrouvera économisés dans la main de quelques-uns des créanciers de l'Etat auxquels elle pourra les emprunter.

Ainsi , au bout de quelques années , la classe des propriétaires se trouve avec le même superflu dont elle jouissait avant la création de la dette publique ; et à mesure que celle-

(240)

ci s'accroîtra, l'opération des mêmes causes amenera les mêmes effets.

L'institution d'une dette publique aura donc été la même chose que si l'on eût doublé les besoins artificiels des propriétaires. Quoique les gouvernemens soient loin de se proposer ce but, il n'en est pas moins réellement atteint, quand ils imposent aux propriétaires la nécessité d'abandonner une partie de leur superflu à de nouveaux consommateurs. Or, l'amendement et l'extension de la culture, et par suite les progrès de l'industrie et du commerce n'ont pas d'autre cause que l'extension de ces besoins artificiels. Si les progrès de la navigation, si la découverte de la véritable route des Indes, si celle d'un nouveau Monde ont imprimé un mouvement si prodigieux et si rapide

(241)

rapide au commerce et à l'industrie de l'Europe, n'est ce pas uniquement parce que ces événemens ont ajouté une foule d'articles nouveaux et inconnus jusqu'alors à la liste des besoins artificiels du riche ? Donc, par une suite du même principe, la dette publique doit produire des effets semblables.

Cette nouvelle classe de consommateurs qu'a créés la dette publique, finit donc par être réellement un surcroît ajouté au nombre total des consommateurs existans précédemment ; ainsi la masse totale des consommations en est d'autant augmentée ; ce sont autant de nouveaux emplois ouverts au travail et aux capitaux ; et ce surcroît de consommations amenant un accroissement proportionné dans les demandes, tant

(242)

des produits de la terre que du travail, il doit en résulter une augmentation progressive dans la valeur des terres, dans la population, et dans les opérations de l'industrie.

Cette augmentation dans la valeur des terres et dans les efforts de l'industrie, ne tournera cependant au profit de la nation, qu'autant que la dette publique sera payée à des consommateurs nationaux, et les étrangers en recueilleront les fruits jusqu'à concurrence des sommes dont ils seront créanciers dans cette dette. Quand une nation emprunte aux étrangers, c'est comme si elle s'obligeait à travailler annuellement pour eux jusqu'au remboursement du capital emprunté.

Si la dette publique contribue à l'accroissement de la richesse nationale,

(243)

il faut ne pas perdre de vue que ce n'est qu'indirectement, et comme cause occasionnelle seulement, et ne pas tomber dans l'opinion absurde de quelques écrivains qui ont regardé la dette elle-même comme une nouvelle richesse créée par le gouvernement, et qui ont considéré les titres de cette dette, c'est-à-dire, les *contrats, annuités, effets publics, &c.* qui servent à la constater, comme autant de valeurs nouvelles ajoutées à la masse des valeurs existantes dans la circulation.

Tant qu'une nation n'est pas parvenue à donner à tout son territoire le plus haut degré de culture dont il soit susceptible, on ne peut pas dire qu'elle soit arrivée au *maximum* de la dette publique qu'il lui est possible de supporter. Or, aucun peuple de l'Europe moderne n'a encore atteint,

(244)

à beaucoup près , ce degré de culture. Si certains peuples paroissent opprimés sous le fardeau de leur dette publique , il faut l'attribuer à l'une ou l'autre de ces deux causes-ci, peut-être à toutes les deux ensemble ; favoir : 1°. Que l'accroissement de la dette est trop rapide et trop précipité , pour que les progrès de la culture puissent marcher de pair avec elle. 2°. Que la forme vicieuse et l'inégale répartition des impôts arrêtent ou compriment au moins les progrès successifs de la culture.

F I N.

T A B L E
D E S M A T I E R E S.

PREMIERE PARTIE.

*De la formation des Richesses
et de leur distribution.*

CHAPITRE IER. *DE ce qu'on
désigne sous le nom de Richesses.*

Page 5

CHAP. II. *De l'Origine des Ri-
chesses.*

9

CHAP. III. *De la Terre.*

11

ART. Ier. *Des Propriétaires de la
terre.*

12

ART. II. *Des rapports entre la Popu-
lation et la Culture.*

20

ART. III. *De la Rente du proprié-
taire , ou prix de Fermage.*

25

(246)

CHAP. IV. *Du Travail.* 29ART. Ier. *Du Salaire du travail.* *ibid.*ART. II. *Des entrepreneurs de travail.* 34ART. III. *Des diverses sortes de travail.* 38ART. IV. *Des différentes applications du travail de la seconde classe.* 40Sect. Ier. *Du travail employé à produire les choses destinées à la consommation.* 41Sect. II. *Du travail employé à façonner et préparer les richesses pour les approprier à la consommation.* 45Sect. III. *Du travail employé à transporter et à échanger les richesses pour les rapprocher des consommateurs, et les livrer à la consommation.* 53

(247)

§. Ier. *Des Echanges, en général.* 54
Des moyens employés pour faciliter les Échanges. 631°. *De la Monnaie.* 642°. *Des Banques.* 823°. *Du Change.* 864°. *Du Prêt à intérêt.* 112§. II. *Des différentes especes de commerce.* 99

SECONDE PARTIE.

De la Richesse Nationale, de son étendue, de ses progrès et de son déclin. 125CHAP. Ier. *De la Circulation générale.* 127CHAP. II. *De l'Agent de la Circulation.* 135CHAP. III. *Du Fonds de Consommation.* 141CHAP. IV. *Du Revenu d'une Nation.* 144

(248)

CHAP. V. <i>Des Nations salariées.</i>	153
CHAP. VI. <i>Du Commerce des Nations.</i>	158
CHAP. VII. <i>De la Balance du Commerce.</i>	163

TROISIEME PARTIE.

<i>De l'action du Gouvernement sur la Richesse nationale.</i>	173
CHAP. Ier. <i>Des systèmes d'Economie politique.</i>	175
CHAP. II. <i>De la protection que le Gouvernement doit au travail.</i>	200
CHAP. III. <i>De l'Impôt.</i>	205
ART. Ier. <i>De l'Impôt direct.</i>	<i>ibid.</i>
ART. II. <i>De l'Impôt indirect.</i>	209
ART. III. <i>Des effets de l'Impôt sur la Richesse nationale.</i>	218
CHAP. IV. <i>Des Dettes publiques.</i>	234
Fin de la Table.	